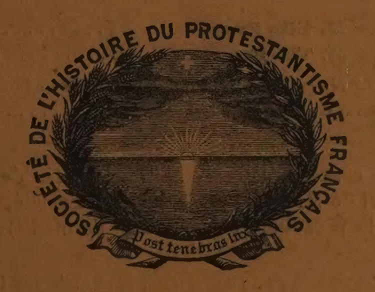
36e ANNÉE. — 1887

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — SIXIÈME ANNÉE

N° 5. — 15 Mai 1887



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)
33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie
LEIPZIG. — F. Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1887

BOURLOTON. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

SOMMAIRE

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* devra être adressé, sous le couvert de M. le Président de la Société, à M. N. WEISS, secrétaire de la rédaction, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

Prière d'adresser, rue des Saints-Pères, 54, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LES MORALITÉS POLÉMIQUES

OU LA CONTROVERSE RELIGIEUSE

DANS L'ANCIEN THÉATRE FRANÇAIS[1]

7. — MORALITÉ, par PIERRE GRINGORE

Personnages :

Peuple françoys,
Peuple ytalique,
L'Omme obstiné,
Pugnicion divine,
Simonie,
Ypocrisie.

(*Paris*, 10 *février* 1512.)

On a vu quelle importance la moralité polémique avait prise sous Louis XII. Les démêlés du roi avec Jules II, la trahison du pape qui, après avoir fait cause commune avec les Français, s'efforçait de soulever contre eux toute l'Italie, fournirent aux poètes une nouvelle occasion de donner libre cours à leur verve satirique. La représentation donnée par Gringore,

1. Voy. *Bull.* du 15 avril dernier, p. 169 et suivantes.

aux Halles de Paris, le 10 février 1512 (n. s.), ne fut pas moins hardie que la pièce composée par André de La Vigne en 1508. Cette représentation se composait d'un cry, c'est-à-dire d'une proclamation récitée dans les rues pour annoncer le spectacle, d'une sottie, d'une moralité et d'une farce. La sottie et la moralité avaient seules un caractère politique ; la farce ne visait qu'à terminer gaiement la fête. Ce n'est pas ici le lieu de parler de la sottie, puisque nous n'avons en vue que les moralités; mais nous reproduirons du moins l'analyse très courte que nous en avons donnée ailleurs[1] : « Le prince des Sots, qui personnifie Louis XII, doit passer une revue générale de ses suppôts. Au premier rang des courtisans on voit divers prélats grotesques, qui ont pour cortège l'Ignorance, la Dissipation et la Paillardise. Les trois Sots et Sotte Commune, qui figurent le peuple, reçoivent ces hauts dignitaires ecclésiastiques. Mère Sotte arrive à son tour, revêtue des attributs de la papauté, et suivie de ses ministres, Sotte Fiance et Sotte Occasion ; elle pousse les Sots à la révolte contre le prince, mais ceux-ci veulent rester fidèles à leur chef. Seuls les abbés grotesques sont entraînés à la trahison. Alors « se fait une bataille de prelatz et de princes. » Mère Sotte est dépouillée de ses ornements sacrés; on la reconnaît et tout le monde l'abandonne. »

La moralité offre un spectacle beaucoup plus simple. C'est plutôt un dialogue qu'une action dramatique. La pièce débute par une ballade dont Peuple françois et Peuple ytalique récitent alternativement une strophe. Le premier constate que, si son territoire n'est pas ensanglanté par la guerre, il n'en porte pas moins de lourdes charges : impossible de thésauriser; le second énumère tous les maux que la guerre et l'anarchie font peser sur lui. Voici les premiers vers de la ballade :

1. *Romania*, VII, 263 (p. 31 du tirage à part).

LE PEUPLE FRANÇOIS

Je suis en paix, ame ne me travaille;
Competamment je paye subside et taille;
J'ay des vivres, la mercy Dieu, assez,
Et, s'il y a discord, noise, bataille,
C'est loin de moy; mais il faut que je baille
Sans que aye sommeil, mes motz bien compassez;
Brief, les plus grans en sont interessez,
Et les petitz n'ont plus or ne monnoye :
Tousjours en fin vient ung cop qui tout paye.

LE PEUPLE YTALIQUE

Incessamment suis dessus la muraille;
Quand je cuyde repaistre, il fault que saille
Hors ma maison; mes membres sont lassez.
Je ne suis point ung jour sans qu'on m'assaille...

Un débat s'engage entre les deux personnages. Le François se plaint de ce que tous les biens qu'il amasse sont portés chez l'Italien; celui-ci répond que son rival est mieux traité que lui :

Peuple françois, tu te plains ? Vueilles estre
Content de Dieu; tu as prince et seigneur
Lequel se fait craindre, doubter, congnoistre;
A ung chascun il se veult apparestre
Humain et doulx, de vices correcteur.

Peuple françois ne se laisse pas prendre à cette flatterie; il reproche à l'Italien ses trahisons. Peuple ytalique ne peut nier son manque de foi, mais, objecte-t-il, le François n'a rien à lui reprocher :

Il n'est rien pire, par ma foy,
Qu'est ung François ytaliqué.

On voit par ces seuls mots que la foule était dès lors hostile à l'influence italienne. Les vices de l'Italie s'étaient propagés en même temps que le génie de ses écrivains et de ses artistes avait créé un monde nouveau; non seulement les mœurs s'étaient corrompues, mais l'esprit naïf de nos pères s'était altéré. Un homme tel que Gringore ne pouvait que déplorer le changement qui s'opérait sous ses yeux. Le sentiment qui l'inspire est le sentiment qu'Henri Estienne développera plus tard avec tant de bon sens et de vigueur dans ses *Dialogues du nouveau langage françois italianizé* (1578).

Peuple françois et Peuple ytalique restent sur le trait que nous avons rapporté et laissent la parole à l'Homme obstiné, c'est-à-dire à Jules II. Si l'on songe que l'acteur chargé de ce rôle devait paraître en scène revêtu de la tiare pontificale, on est surpris de la hardiesse de Gringore. En effet l'Homme obstiné récite une ballade où il s'accuse lui-même de tous les crimes :

Mais que est cecy? D'ou me peult il venir
D'estre pervers et ne vouloir tenir
Compte de Dieu, ne d'homme, ne de dyable?
Je ne me puis de mal faire abstenir.
Ma promesse ne vueil entretenir :
Ainsi que ung Grec suis menteur detestable,
Comme la mer inconstant, variable;
Luna regnoit l'heure que je fuz né.
Je suis ainsi que ung Genevoys[1] traictable.
Regardez moy : je suis l'Homme obstiné

Je ne vueil droict ne raison soustenir;
Les innocens prens plaisir a pugnir;
Brief, je commetz maint peché execrable...

L'Homme obstiné continue sur ce ton; mais Peuple ytalique l'engage à changer de propos. Il doit se montrer « humble,

1. Ainsi qu'un Génois.

courtois, doulx », pour calmer la colère des Français. Le pape refuse de céder :

Je vueil trahir princes et roys,
Voire, quelque chose qu'il couste,
Et tenir sumptueux arroys,
Me mirant a faire desroys.

Tout à coup paraît Pugnicion divine, « hault assise en une chaire et elevée en l'air ». Pugnicion récite une ballade pleine de menaces :

Tremblez, tremblez, pervers Peuple ytallique :
Le Createur a prins a vous la picque.
Estre devez courroucez et pensifz.
L'Homme obstiné, ingrat, fol, fantastique,
Felon, pervers, par conseil judaïcque,
Vous fait faire des cas trop excessifz.
Sachez que Dieu a voz cueurs endurcis
Comme a Pharaon. O peuple habandonné,
Si de bien brief n'as a ton cas regard,
Je parferay ce que est predestiné !
On se repent aucunes fois trop tard.

On remarquera le reproche adressé au pape d'agir « par conseil judaïcque ». Cette allusion au confident de Jules II, au médecin juif Bonnet, revient plusieurs fois dans la pièce.

Les menaces de Pugnicion divine n'émeuvent en rien l'Homme obstiné. Celui-ci ne songe qu'à bien vivre et à chasser les Français. Ses conseillers, Symonie et Ypocrisie, qui viennent réciter une double ballade, ne peuvent que fortifier le pape dans ces sentiments. L'une et l'autre se vantent d'étendre leur pouvoir sur la France :

SYMONIE

Ypocrisie, nous gouvernons
Peuple françois a nostre guise.

YPOCRISIE

Comme il nous plaist nous le menons ;
En faignant que l'endoctrinons,
Pechons par couverte faintise.

SYMONIE

Nous avons grand bruit en l'Eglise.

Par ces paroles et par le développement qui suit, Gringore s'efforce de discréditer le clergé français en général et d'ôter toute valeur aux arguments qu'il aurait pu faire valoir en faveur du pape contre le roi.

Pugnicion divine fait maintenant le procès à Peuple françois, à Ypocrisie, à l'Homme obstiné, à Symonie. Peuple françois tâche de rejeter ses torts sur l'Église :

Je ne sçay d'ou vient la cautelle :
L'Eglise mect son estudie
A avoir biens, qui que en grumelle ;
Brief, tout sera tantost a elle,
Puis qu'il fault que je le vous die.

Un personnage nouveau vient mettre fin à la querelle : ce personnage, appelé Les Dèmérites communes, avoue que l'Homme obstiné n'est qu'un fourbe et un simoniaque, gouverné par un juif ; que Peuple ytalique subit les conséquences de la politique des Vénitiens ; que Peuple françois porte le poids de ses péchés. Pugnicion divine les somme une dernière fois de s'amender. Tous les acteurs mis en cause, sauf l'Homme obstiné, font un retour sur eux-mêmes et s'exhortent à la pénitence. Voici les derniers vers de la pièce :

PUGNICION DIVINE

Ne prenez tant de plaisir, de lyesse
Aux biens mondains, que Christ on ne confesse

Estre vray Dieu, fort, sapient, clement ;
Faictes Pitié vostre intercesseresse.
Grace divine sera vostre maistresse,
Mais que ce sy ostez hastivement ;
Si le laissez avec vous longuement,
Sur vous viendray par ung merveilleux signe.

PEUPLE YTALIQUE

Helas! craignez Pugnicion divine.

PEUPLE FRANÇOIS

Pugnicion divine nous menace,
Par quoy devons cryer a Dieu mercy.
Nos demerites ont a la queue ung sy :
Je vous supplie a trestous qu'on l'efface.

Bibliographie :

a. — ❡ Le ieu du prince des sotz. Et || mere sotte. || ❡ Ioue aux halles de paris le mardy || gras. Lan mil cinq cens et vnze. — ❡ *Fin du cry / sottie / moralite / et farce cõ- || posez par Pierre Gringoire dit mere sotte.* & || *Imprime pour iceluy. S. l. n. d.* [*Paris*, 1512 *n. s.*], pet. in 8 goth. de 44 ff. non chiffr. de 26 lignes à la page, sign. *A-F.*

Au titre, le bois de Mère Sotte, avec la devise *Tout par raison*, etc. (Brunet, II, 1747).

La moralité commence au f. *Cvj*.

Biblioth. nat., Y 4429. Rés. — Copies figurées à la Biblioth. de l'Arsenal, B.-L. 50 et 50 *bis*.

b. — Le ieu du prince des sotz et mere sotte ioue aux halles de p̄is le mardy gras. iiij. — [Au r° du dernier f. :] *Nouuellemẽt imprime a Paris. S. d.*, pet. in-4 goth. de 16 ff. de 39 lignes à la page, impr. à 2 col.

Biblioth. Méjanes, à Aix.

c. — *Collection de différens ouvrages anciens, poésies et facéties, réimprimés par les soins de P. S. Caron* (Paris, 1798-1806, 11 vol. in-8), n° 4.

Réimpression de l'édition *a*, dont il n'a, dit-on, été tiré que cinquante-six exemplaires. Elle se compose de 58 ff. chiffr.

d.— Œuvres complètes de Gringore réunies pour la première fois par MM. Ch. d'Héricault et A. de Montaiglon, I (Paris, Janet, 1858, in-16), 244-269.

8. — La Farce des Theologastres.

Personnages :

Theologastres,	Raison,
Fratrez,	Le Texte de saincte Escripture,
Foy,	Le Mercure d'Allemagne.

(*Fin de* 1523.)

Nous sommes arrivés à l'époque de la Réforme. Louis de Berquin a été dénoncé au parlement ; ses livres et ses papiers ont été saisis, examinés, condamnés ; lui-même a été enfermé dans la tour carrée du Palais ; on s'attend à voir la sentence capitale prononcée contre lui, quand une haute intervention lui sauve la vie, au moins pour cette fois. Le prisonnier est rendu à la liberté (8 août 1523). Tel est l'heureux événement que des étudiants, plus zélés que prudents, célèbrent dans la pièce que nous allons examiner [1]. Elle nous offre un curieux exemple de la hardiesse avec laquelle les auteurs de moralités élevaient la voix.

Non seulement la farce est l'œuvre d'un ami de Berquin, mais le nom même des *théologastres*, autrement dits « ventres théologiques », ou « théologiens ventrus », paraît avoir été

1. Si l'on compare attentivement la pièce avec les faits connus de la biographie de Berquin, on se convaincra sans peine qu'elle ne peut être de beaucoup postérieure à son premier procès.

inventé par lui. On voit en effet figurer, au mois de mai 1523, parmi les livres saisis chez Berquin un petit traité (*codicillus*) intitulé *Speculum theologastrorum* [1].

Au début de la pièce, Théologastres se plaint du discrédit où il est tombé :

> *Per fidem*, quand je considére
> La povreté et la misére
> De ces theologiens nouveaulx
> Qui ont laissé et mis arriére
> Le gros latin et n'en font chére,
> *Fidem*, il en vient de grands maulx !...

Fratrez, de son côté, se pose en victime :

> Moy, je suis l'exaltation
> De la devotion humaine,
> Et souffre mainte passion
> Pour entretenir son demaine.

Ses peines consistent à recueillir la dîme pour son unique profit ; aussi Foy élève-t-elle la voix avec amertume :

> Helas, que j'ay de passions !
> Je me meurs ; entendés a moy !

Le mal auquel Foy est sur le point de succomber, c'est le « mal sorbonique ». Où ira-t-elle chercher un remède ? —

> Ou Raison domine.

THEOLOGASTRES

> Ou est ce ? En la grande Bretaigne ?

FOY

> Nennin, non. C'est en Allemaigne,
> Ou elle fait sa residence.

1. Haag. *La France protestante*, nouv. éd., II, 431.

Théologastres et Fratrez comprennent l'allusion à Luther, et reculent avec épouvante. Ils ne voient pas quel peut être le remède; Foy le leur dit avec éloquence :

Le Texte de saincte Escripture
Me gariroit bien.

THEOLOGASTRES

Il est rude,
Et n'y a point de certitude;
Neanmoins jamais ne le vis.

FOY

Vela fort frivolle devis,
Que les docteurs illuminés,
De chapperons dodeminés,
Ne veirent jamais la tissure
Du Texte de saincte Escripture!
Helas! saint Pol, que diras-tu?
Sciunt a Sancto spiritu.
Sciunt, non pas science bonne,
Mais ung tas de cas de Sorbonne,
Qui ne sont qu'une chose vaine.
Il n'y a eglise rommaine,
Triumphante, ne militante,
Ne subjecte, ne imperante,
Ne docteur si illuminé
Par qui je puisse avoir santé,
Que par Texte.

Fratrez et Théologastres sont obligés d'avouer qu'ils ne connaissent pas le Texte. Ils allèguent tous les théologiens du moyen âge : Alexandre de Alis, Durand, Albert le Grand, Gilles de Rome, Pierre Lombard, Jacques de Voragine, Okkam, Almain, et une foule d'autres; ils ne font cas, en un mot, que des commentateurs; peu leur importe l'Écriture.

La scène change et l'on voit paraître Texte lui-même, appuyé

sur un bâton, « esgratiné et ensanglanté par le visage ». Il parle d'une voix enrouée, que l'on entend à peine. — Hélas, dit-il,

Helas, le temps futur, helas !
Me donras tu point alegeance ?
Je suis lapidé a oultrance :
J'ay esté tant esgratiné,
Tourné, retourné, graphiné.
Jamais ne veis telle saison.
M'amie, ma fille, Raison,
Alons, par forme solative,
Visiter vostre ante : Foy vive :
Nous y passerons nostre temps.

Raison partage les angoisses de Texte. Tous deux parlent en termes sévères du président Lizet, dénoncent les intrigues auxquelles les moines se livrent pour obtenir les bénéfices, et louent la pieuse ardeur du « truchement d'Allemaigne ». Quel est ce truchement ? Raison répond :

Le seigneur de Berquin.
Il leur exposoit le latin
De Erasme, qu'ilz n'entendent point[1] ;
Mais ilz le mirent par ung point
En prison, et, par voye oblicque,
Le cuidérent dire heretique,
Sans monstrer erreur ne raison
Pour quoy, qui est grant desraison.

Texte, continuant ses doléances, se plaint en particulier de la *Maxima Quercus*, c'est-à-dire de Guillaume Du Chesne. En

1. Berquin s'était spécialement appliqué à traduire en français les ouvrages d'Erasme : *Paraphrases sur le Nouveau Testament*, *Declamation des louenges de mariage*, *Briefve Admonition de la manière de prier*, *Le Symbole des apostres, qu'on dict vulgairement Credo*, *L'Enchiridion du chevalier chrestien*, *Le vray Moyen de bien et catholiquement se confesser*. Voy. la nouvelle édition de *La France protestante*.

vain Érasme, Le Fèvre d'Étaples, Mélanchthon lui ont donné quelque allègement; la Sorbonne l'a tant torturé,

Qu'il sera censé heretique.

Les docteurs qui cultivent les distinctions, les réticences, les subtibilités de toute espèce, ne doivent pas être appelés des *theologi;* ce sont plutôt des *theolonginqui* (des éloignés de Dieu).

Texte et Raison disparaissent. Nous apercevons alors Théologastres aux prises avec Foy. Le sorbonniste se fait fort de guérir la malade. Il lui suffira de compulser les décrétales, les sermonnaires et les glossateurs. Foy repousse ces remèdes, Que veut-elle donc ?

Je vueil le texte d'Evangile,
Aultrement dit saincte Escripture,
Mon principe et mon ordissure;
Il est appelé autrement:
Le Viel et Nouveau Testament

FRATREZ.

Ha! les femmes l'ont emporté
Hors la Sorbonne et translaté,
Tellement que, si n'eussions
Trouvé des gloses a foisons,
Chascun fust aussy clerc que nous[1].

Texte et Raison arrivent fort à propos pour combler les désirs de Foy. La dispute recommence entre eux et les suppôts de la vieille théologie. Texte est d'avis que, pour guérir Foy,

1. M. Baum croit voir ici une allusion à Pierre Caroli qui « *in concionibus non tantum Bellovaci, sed etiam Parisiis, multas protulit propositiones Lutheranas novamque versionem de novo ab haereticis confectam et vitiatam e pulpito legebat et afferri curabat a mulieribus quae in ecclesia eam secum legerent, unde haereses Lutheri in ea versione insertas propinabat, quas docerent liberos suos, dicens omnium esse praedicare.* » Voy. d'Argentré, *Collectio judiciorum*, II, 8-9.

il faut appeler le Mercure d'Allemagne. Raison va le chercher.

Le Mercure d'Allemagne, c'est-à-dire le porte-parole d'Érasme et de Luther, n'est autre que Berquin. Au moment où Raison et Texte l'abordent, il jetait un coup d'œil sur les théologiens de Louvain et de Paris, et constatait leur effarement. On lui dit que Foy est malade.

MERCURE

Qui luy sert maintenant de garde ?

LE TEXTE

Pour vray, c'est ce bon frére Fratrez
Et noz maistres theologastres.
Quant nous sommes la arrivés,
Nous les avons tous deux trouvés,
Mais ilz ne nous ont point congneus.

On sent combien l'ironie est sanglante. Le Mercure considère lui-même le Texte avec étonnement :

Et, Texte de saincte Escripture,
Comment estes vous embrouillé,
Gratiné, noircy, enrumé!
Jamais ne fustes en tel point.

LE TEXTE

J'ay esté mis en sy mal point
Par les cas de Sorbonne.

MERCURE.

Voire !
Par ma foy, ilz feront accroire
A Dieu que l'on l'appelle Henry.

Le Mercure va donc trouver Foy, ainsi qu'on l'en prie. Théologastres lui demande qui il est.

MERCURE

Je suis Berquin.

FRATREZ

Lutherien ?

MERCURE

Nenni, non, je suis chrestien.
Je ne suis point [ung] sorboniste,
Holcotiste, ne Bricotiste ;
J'ay tousjours avec moy Raison 490
Et ne use point de desraison
A personne.

THEOLOGASTRES

Erasme et toy,
Fabri, Luther, en bonne foy,
N'estes que garçons heretiques.

Mercure repousse le mot et ne veut pas d'équivoque :

Ne cuydés point icy jengler 501
Comme Beda, qui proposoit
Que ung livre condamné avoit
Lequel jamais il n'avoit veu.

Il laisse crier Théologastres et vient au secours de Foy. Pour la guérir, il ordonne tout d'abord de laver Texte. Tandis que Raison procède au lavage, Théologastres continue de prôner ses remèdes :

Voicy, messieurs[1], une compresse 537
De l'efficace de la messe, etc[2].

1. *Imp.* messeigneurs.

2. Ce passage prouve que Berquin et ses amis avaient déjà renoncé aux pratiques extérieures du culte catholique.

Maintenant que Texte est purifié, Foy va être rendue à la santé. Mercure lance encore une vive diatribe contre Lizet puis la pièce se termine :

Foy, *en soy levant*

Je prie le Dieu du firmament
Donner joye et prosperité
A ceulx qui m'ont donné santé ;
A tousjours en sera memoire.

Le Texte

Et moy, je prie le roy de gloire
De mectre en son sainct sanctuaire
Erasme, le grant textuaire,
Et le grant esp[e]rit Fabri,
Et voz, Mercure, mon amy,
Qui endurés tant de gros motz
Des theologastres et bigotz,
Qui sont tous plains de calumnie.

Rayson

Nous ennuyons la compaignie ;
Prenons congié, et hault et bas.
Messeigneurs, nous n'entendons pas
Toucher l'estat theologique,
Mais bien le theologastrique ;
Seullement nous congnoissons bien
Qu'il y a plusieurs gens de bien,
Theologiens et bien famés,
Lesquelz sont sans faulte animés
Et marris d'unz tas de fatras,
De conclusions et de cas,
Nolitions, volitions,
Qui ne valent pas deux oignons ;
Et tout cela que avons faict
Est pour blasmer ce meschant faict.
Pourtant prenés tout en bon sens :

Theologiens et Fratrez ensemble,
Nous nous en allons mal contens.

RAYSON

Laissés moi courir ces bigotz,
Pour parvenir a mon propos,
Et, affin que ne vous ennuye,
A Dieu toute la compaignye!

Bibtiographie :

a. — La farce des theologa || stres a six personnages. || Et premierement. || Theologastres. || Fratrez. || Foy. || Raison. || Le texte de saincte Escripture. || Et le Mercure d'Allemaigne. || ℭ Theologastres cõmence... — *Finis. S.l.n.d.* [*v.* 1523], gr. in-4 goth. allongé, de 54 lignes à la page, impr. en grosses lettres de forme, sign. *A-B*.

L'édition n'a qu'un simple titre de départ ; le r° du 1er f. contient 43 lignes de texte.

Biblioth. nat., Y + n. p., Rés. (exemplaire de M. Coste, de Lyon).

b. — La Farce des Theologastres a six personnages. *Lyon. Nouuellement imprime jouxte la copie.* [*Impr. de G. Rossary, rue Saint-Dominique, n° 1.*] M.D.CCC.XXX [1830]. Pet. in-4 de 34 p. et 1 f. blanc.

Réimpression exécutée par les soins de M. Gratet-Duplessis, et tirée à 64 exemplaires.

c. — Franz Lambert von Avignon. Nach seinen Schriften und den gleichzeitigen Quellen dargestellt, von Johann Wilhelm Baum, ausserordentlichem Professor am protestantischen Seminarium und Vorsteher des Studienstifts St. Wilhelm in Strassburg. *Strassburg und Paris, bei Treuttel und Würtz.* [*De l'imprimerie de Ph.-H. Dannbach.*] 1840. Pet. in-8 de 2 ff. et 236 pp.

La farce, que M. Baum n'attribue pas à Lambert, mais qu'il reproduit comme un monument curieux de l'histoire de la Réforme, occupe les pp. 185-222. Quelques exemplaires, paginés de 1 à 38, ont été tirés à part.

d. — Éd. Fournier, *le Théâtre français avant la Renaissance* (Paris, Laplace, Sanchez et C[ie] [1872], gr. in-8), 417-428.

9. — [Moralité sur la réforme.]

(*Paris*, 1524.)

La pièce dont nous allons parler ne nous est connue que par un scénario dont il existe une rédaction latine et une rédaction allemande. Ce scénario paraît avoir été un pamphlet fort répandu, mais nous inclinons à y voir plus qu'un pamphlet : il faut, à notre avis, y reconnaître l'analyse d'une pièce réellement représentée. Nous n'ignorons point que l'opinion contraire a prévalu jusqu'ici ; cependant la rubrique du manuscrit allemand reproduit par Götzinger semble trancher la question. Le titre de la pièce y est suivi de ces mots : *Von den Studenten daselbst* (c'est-à-dire à Paris) *kunstrich erdichtet.* C'est donc bien à une moralité composée et jouée par les étudiants parisiens que nous avons affaire.

Ce drame est curieux et mérite d'être connu. Comparé à la *Farce des theologastres*, il reflète les opinions diverses qui partageaient les premiers réformateurs.

Le pape et les cardinaux sont réunis à Paris dans une salle des appartements du roi ; devant eux brûle un feu recouvert de cendre. Au milieu de cette assemblée paraît Jean Reuchlin. Celui-ci expose aux illustres assistants l'état lamentable de l'Église et les supplie d'y mettre ordre. Pour leur montrer le danger, il remue la cendre, et les flammes s'élèvent avec force. Vient ensuite Érasme, qui entretient des relations d'amitié avec le pape et avec les cardinaux. De peur de les blesser, le philosophe de Bâle laisse le feu brûler, ne conseille aucune

mesure pour l'éteindre et s'assied tranquillement auprès des cardinaux, qui lui témoignent leur satisfaction.

Érasme est suivi d'Ulrich de Hutten, qui traite le pape d'antéchrist, injurie les cardinaux et va souffler le feu. Les efforts qu'il fait l'épuisent, et il tombe mort ; mais Luther vient alors jeter sur le foyer un grand tas de bois et attise le brasier au point de menacer d'incendier toute la terre.

L'assemblée, saisie d'épouvante, essaie de délibérer. Un moine mendiant prie le pape de confier à son ordre le soin d'éteindre le feu ; sa demande est prise en considération et une bonne récompense lui est promise. Il prend un vase plein d'eau pour le jeter sur le feu, mais l'eau se change en esprit-de-vin et ne fait qu'augmenter l'intensité de la flamme. Les cardinaux prient le pape d'exorciser la liqueur enchantée ; celui-ci l'essaye, mais en vain. Le pape s'irrite et finit par mourir de colère.

M. Geiger[1] a consacré à cette moralité une importante étude. Après avoir établi que le texte allemand avait dû être traduit du latin, et insisté sur la rubrique du manuscrit suivi par Götzinger, il recherche l'auteur primitif du drame et croit pouvoir y reconnaître une œuvre de Guillaume Farel. Le rôle prêté à Érasme s'explique parfaitement par ses démêlés avec le réformateur français.

Un passage d'une lettre adressée par Le Fèvre d'Étaples à Farel le 6 juillet 1524 paraît, du reste, se rapporter à notre pièce que Le Fèvre jugeait imprudente et inopportune : « *Accepi etiam illam acrem subsannationem quae, si in manus multorum venerit, vehementer motura est bilem, et nobis etiam inconsciis conflatura invidiam, quasi quippiam tale promoverimus. Utinam scriptor comoediae pepercisset aliquorum nominibus quorum mallem resipiscentiam quam nomini eorum inuri notam*[2]. »

1. *Archiv für Litteraturgeschichte*, V (1875), 543-55
2. Herminjard, *Correspondance des réformateurs*, I, 223.

Malgré ces rapprochements, la conclusion de M. Geiger nous paraît trop absolue. De ce que la moralité reflète les idées de Farel, et de ce qu'il aura envoyé à Le Fèvre d'Étaples un exemplaire du factum latin, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'il soit l'auteur de ce factum. Le drame avait pu être composé par un de ses amis et lui-même avait pu rédiger et publier le scénario abrégé[1].

M. Geiger n'a pas examiné la question de savoir si la pièce avait été ou non représentée. Nous le croyons, quant à nous, et nous y voyons une moralité jouée par les étudiants en carnaval. Les exemples rapportés ci-dessus, sans parler d'une foule d'autres que nous pourrions citer, nous autorisent à croire qu'ils purent mettre sur la scène, non seulement Reuchlin, Érasme, Ulrich de Hutten et Luther, mais le pape lui-même.

L'auteur de la vie de Reuchlin, Maius, rapporte que des acteurs d'Augsbourg, ayant obtenu en 1530 l'autorisation de jouer devant Charles-Quint, reprirent le canevas de notre pièce et la représentèrent sous forme de pantomime[2]. L'empereur, ajoute-t-il, n'eut pas de peine à saisir l'allégorie. Comme l'acteur représentant Luther venait de jeter du bois sur le feu, il se précipita, l'épée à la main, vers le brasier, remua les cendres et ne fit que développer l'incendie. Les acteurs profitèrent du tumulte pour s'échapper. Cette anecdote est fort invraisemblable et, comme le remarque M. Geiger, n'est confirmée par aucun document authentique. Il faut sans doute y voir une simple allégorie, se rapportant aux efforts impuissants faits par Charles-Quint pour combattre la Réforme.

1 Érasme lui-même paraît bien avoir attribué à Farel la publication du pamphlet. « Idem », dit-il de Farel dans une lettre adressée à Melanchthon le 6 septembre 1524 » dedidit libellum de Parisiensibus et pontifice. Quantum illic inficetiarum, quantum ineptae virulentiæ, quam multi nominatim traducti! Et tamen ipse solus non apposuit nomen suum ». Herminjard, I, 223 et 289.

2. *Vita Reuchlini* (Durlaci, 1687, in-8), 546. Le passage est reproduit par Böcking, *Hutteni Opera*, II, 387.

Bibliographie :

I. — Texte latin

Tragoedia Parisiis acta in regia aula.

Ce texte, dont il a dû exister au moins une édition ancienne, nous a été conservé dans un manuscrit découvert parmi les lettres de l'évêque d'Erfurt Jean Lang (ms. de Schlegel); il a été imprimé dans les ouvrages suivants :

a. — Burckhard, *Vita Hutteni*, II, 291-300.

b. — Dan. Gerdes, *Historia Reformationis. Monumenta*, II, 49-51.

c. — *Vlrichi Hutteni, equitis Germani, Opera quæ reperiri potuerunt omnia. Edidit Eduardus Böcking*, II (Lipsiæ, in ædibus Teubnerianis, 1859, in-8), 386-392.

II. — Texte allemand

a. — Ain Tragedia || oder Spill / gehal- || ten in dem Kü- || nigklichẽ Sal || zu Parisz. || M. D. xxiiii. — [A la fin :] M. D. XXiiij [1524]. *S. l.*, in-4 de 4 ff., titre encadré.

Biblioth. royale de Munich.
Weller, *Repertorium*, n° 3196 (voy. la rectification, p. 457).

b. — Eyn Comedia wel- || che yn dem koniglichem || Sall tzu Paryesz / nach vor- || melter gestaldt / vñ || ordennunge ge- || spielt wor- || den. || Anno. M. D. XXiiij. *S.l.*, in-4 goth. de 4 ff., titre encadré.

Biblioth. roy. de Munich. — Biblioth. cantonale de Zurich.
Weller, *Repertorium*, n° 2841.

c. — Eyn Comedia welche yn dem || Königklichem Sale tzu Pareysze / nach || vormelter gestaldt / vnnd or- || denunge gespylt wor- || denn. || Anno. M. D. X.X.iiij. *S. l.*, pet. in-4 goth. de 4 ff., fig. sur bois.

Au titre, un bois qui représente le pape et les cardinaux assis autour d'une salle devant un feu.

Le texte est orné de huit autres petits bois.
Biblioth. roy. de Munich. — Biblioth. munic. de Hambourg.
Weller, *Repertorium*, nº 2842.

d. — L'édition *c* a été reproduite par C. Grüneisen dans la *Zeitschrift für historische Theologie* (1838, I, 156-169).

e. — *Die Wissenschaften im* 19. *Jahrhundert*. Von Romberg, IV, 302-305.

f. — *Vlrichi Hutteni Opera*, ed. Böcking, II, 386-392.

M. B. donne les variantes d'*a* et de *b*, en même temps que le texte latin.

g. — Joh. Keszler's Sabbata. Chronik der Jahre 1523-1539. Herausgegeben von Dr. Ernst Götzinger. *St. Gallen. Verlag von Scheitlin und Zollikofer*. 1866, 2 vol. in-8. (*Mittheilungen zur vaterländischen Geschichte, herausgegeben vom historischen Verein in St. Gallen.*) I, 244-249.

Keszler donne au pamphlet le titre suivant : *Beschribung aines spil, so in dem koniglichen sal zuo Parisz gehalten, und von den studenten kunstrich erdichtet ist*. Il n'a fait d'ailleurs que changer le titre; quant au texte il l'a fidèlement transcrit.

ÉMILE P COT.

(*A suivre.*)

DOCUMENTS

ÉTAT NOMINATIF DES PROTESTANTS
DE LA VICOMTÉ DE COUTANCES EN 1588

C'est la première fois que nous réussissons à mettre la main sur un document statistique aussi exact et complet. Nous en possédions l'indication depuis quelques années déjà, mais n'avions pu trouver le loisir d'aller le copier à la Bibliothèque nationale (F. fr. 11, 941). Et nous aurions sans doute attendu encore longtemps ce loisir si un collaborateur aussi modeste que dévoué, M. Ernest Chavannes[1], ne s'était gracieusement chargé de ce travail.

Essayons de mettre en lumière ce qu'on peut tirer de ces listes de noms dont la sécheresse n'est qu'apparente. On remarquera en premier lieu qu'elles datent du XVI[e] siècle, c'est-à-dire de l'époque de notre histoire pour laquelle les renseignements de cette nature sont particulièrement rares[2]. Elles se rapportent, en outre, à une région dont il n'est presque jamais question dans nos annales. La vicomté de Coutances formait à peu près la partie du département actuel de la Manche comprise entre Coutances, Saint-Lô, Granville et Villedieu. Deux faits donnent de l'intérêt à ce coin de terre : Sa situation géographique en face des îles Normandes a favorisé, ainsi qu'on le verra plus loin, l'émigration des protestants décidés à ne pas abjurer, et l'on peut conjecturer que la plupart des réfugiés français des îles venaient de cette région[3]. D'autre part nous avons ici le recensement protestant d'une partie minime d'une des plus grandes provinces de l'ancienne France, de la Normandie. Or on sait qu'il n'y

1. Dont le *Bulletin* a naguère inséré une communication (XXXV, 1886, p. 471).

2. Nous ne connaissons de liste analogue que celle des habitants d'Orléans qui prêtèrent serment à Charles IX, en 1568, liste publiée par M. P. de Félice, (Orléans, Herluison, 1882).

3 Comp. M. Lelièvre, *la Réforme dans les îles de la Manche*, *Bulletin*, t. XXXIV (1885), p. 4, 52, 97, 145.

eut pas de province où la Réforme ralliât dès l'origine un plus grand nombre d'adhérents. Nous sommes en mesure de prouver que dès le premier tiers du XVI[e] siècle elle y avait pénétré un peu partout. En 1560, l'*Histoire ecclésiastique* affirme qu'il n'y avait quasi bonne ville ni bon bourg « où il n'y eust église dressée, à l'exemple de Rouen ». Et deux ans plus tard, lorsqu'en janvier 1562 Catherine de Médicis fit demander au synode provincial réuni à Rouen, combien, le cas échéant, il pourrait fournir d'hommes d'armes, « la réponse fut de six mille hommes de pied, et de six cens de cheval [1]. » — Ajoutons encore qu'un des premiers martyrs normands, Jean Rabec, brûlé à Angers le 24 avril 1556, était, selon le même auteur, originaire du diocèse de Coutances [2].

Passons maintenant aux circonstances qui provoquèrent ce recensement : Nous avons déjà parlé à plusieurs reprises, du *Traité de Nemours*, de juillet 1585 (*Bulletin* XXXV, 1886, p. 252, 407) qui exigeait l'abjuration ou l'exil de tous les huguenots. Trois ans plus tard, dans le même mois de juillet, la Ligue imposa à Henri III le célèbre *édit d'Union* qui ordonnait à tous les Français de s'unir au roi et aux Guise pour l'extirpation de l'hérésie et contre la candidature éventuelle au trône, d'un roi hérétique. La première et la troisième des quatre listes dont se compose notre document furent évidemment dressées à la suite du traité de Nemours, et les deuxième et quatrième après l'édit d'Union [3].

En examinant de près chacune de ces pièces, on constate qu'environ quatre cent cinquante personnes abjurèrent purement et simplement, qu'une centaine avaient pris les armes pour combattre la Ligue, que quarante-deux avaient émigré aux îles, et qu'enfin plus de quatre vingt-dix femmes avaient refusé d'aller à la messe. On voit que sur un total de près de sept cents individus, plus de deux cent

1. *Histoire ecclésiastique*, éd. Cunitz, I, 251 et livre VIII.

2. *Ibid.*, I, 130; comp. *Bulletin*, t. IX, 31. D'après Crespin, Rabec était originaire de *Ceprisy-Montpinçon* dont il sera plusieurs fois question plus loin.

3. Voyez le texte de cet édit dans Haag, *France protestante*, X, 201 ; il fut enregistré à Rouen le 19 juillet 1588. — A Saint-Lô le traité de Nemours fut exécuté en novembre 1585, vingt-neuf protestants s'y décidèrent pour l'exil; une liste analogue à celle qui fut dressée pour la vicomté de Coutances, s'y trouvait encore au greffe de la Maison de Ville, à la fin du XVII[e] siècle. Voy. R. Toustain de Billy, *Mémoires sur l'Histoire du Cotentin*, Saint-Lô, 1864, p. 112 s.

quarante, soit un bon tiers résistèrent aux promesses ou aux menaces, à ces dernières surtout, par la lutte, l'exil ou, comme les cent femmes qui méritent une mention particulière, en refusant courageusement de faire acte de catholicisme. Lorsqu'on se rappelle que cela se passait quinze ans après la Saint-Barthélemy, au milieu de la terreur répandue et des excès commis par la Ligue[1], à une époque de véritable anarchie, on reconnaîtra que cette proportion d'un tiers de fidèles contre deux tiers de peureux est relativement élevée.

A ces remarques on pourrait en ajouter beaucoup d'autres; nous nous bornerons, outre ce qui précède, à une ou deux seulement : Il n'est qu'exceptionnellement question, dans ces listes, des enfants; lorsqu'ils sont cités, c'est sans doute d'adultes qu'il s'agit. En tenant compte de ce fait et de l'insuffisance presque forcée de certains renseignements, sur le nombre de ceux qui avaient pris les armes et de ceux qui avaient émigré (on ne cite parmi eux que ceux dont on était sûr), nous croyons ne pas nous éloigner beaucoup de la vérité, en évaluant à un millier environ le nombre des huguenots que la vicomté de Coutances renfermait encore en 1588, c'est-à-dire près de trente ans après le commencement des guerres de religion. Ils étaient disséminés dans soixante-six ou soixante-sept localités de ce petit pays et ne formaient de groupes un peu compacts qu'à Carantilly (102), Cambernon (24), Gaudrey (32), Chefresne (76), Dangy (24), Tessy (26) et Saint-Denis le Gast (32). Deux pasteurs seulement y figurent, parmi les exilés aux îles, savoir *Gilles Gauthier*, dict Bensserye, de Tresly (où l'on ne trouve que six protestants) et *Toussainctz le Bonnier* [*Bouvier ?*], de Ganerey ou Gaudrey (où l'on en comptait 32). Un prêtre de ce même lieu, *Marc le Moigne*, avait suivi ce dernier et avait passé au protestantisme; deux autres, *Valentin Blonet* [*Blouet ?*], du Chefresne et *Thomas Lécluse*, de Carantilly, s'étaient ralliés aux ennemis armés de la Ligue.

Il y a déjà plus d'une dizaine d'années, nos fonctions d'agent de la Société des Écoles du Dimanche nous firent traverser une partie de ces campagnes boisées et singulièrement pittoresques. Nous ne fûmes

1. On peut consulter, pour s'en rendre compte, *l'Histoire des guerres de religion dans la Manche*, par Delalande, Paris, 1844, in-8, ainsi que l'ouvrage cité plus haut, de Toustain de Billy, qui était curé du Mesnil-Opac, à la fin du XVIIe siècle.

pas peu surpris d'y trouver, isolée au milieu de la masse catholique, une petite agglomération protestante, dans divers hameaux groupés autour de Chefresne. Le doyen des pasteurs de France, aujourd'hui décédé, M. Lourde de Laplace leur annonçait l'Évangile depuis un grand nombre d'années, fidèlement, dans une vieille maison délabrée qu'il avait tenté de remplacer par un temple solide et plus spacieux. L'insuffisance de ses ressources et de celles de ses paroissiens ne lui avait permis d'élever que les murs de ce dernier; et cette construction inachevée produisait un effet presqu'aussi lamentable que la masure qu'elle devait remplacer. Nous ne nous doutions guère alors qu'un jour nous découvririons, dans un petit cahier de quatorze feuillets jaunis et rongés, les ancêtres trois fois séculaires de cette petite Église perdue au milieu des collines du Cotentin.

N. W.

I. — *Roolle des personnes de la V[iconté de Coutances] qui ont esté de l'opinion nouvelle et l[esquelz] suyvant l'edict du mois de Juillet [M. D.] IIII*xx *et cinq, soy sont réduictz en l'église catholique apostolicque et romaine, et ont fait profession de foy et abjuré leur erreur; pour estre ce présent roolle envoyé à monsieur de Loncaulney, chevalier de l'ordre du Roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre, cappitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances et l'ung des lieutenants généraulx au gouvernement de Normandye, suyvant lettres dudict sieur, dattées du jour d'hier.*

Germain Le Rouge, de *Belval*[1]; Pierres Fauvel, dudict lieu; Dam^lle^ Ylaire Davy, dudict lieu.

Richard le Pelletier, de *Coustances*; Mathieu La Garde, de *Coustances;* Gilles Doublée, dud. lieu et sa femme; Julien le Monnier dud. lieu;

Nicollas Desilles escuyer, sieur de la Bretonnière; Item des Isles escuyer; son frère, de *Bricqueville La Blouette*, deffunct; Gilles Delisle, de la dicte parroisse;

Noel la Couille, de *Blainville.*

Jean Corbet, de *Camprond.*

Symeon Le Breton, du *Lorey.*

1. Nous mettons en italique les *noms de lieu* dont nous ne pouvons toujours garantir l'orthographe, ne les ayant pas tous retrouvés sur les cartes dont nous disposons.

Pierres Costentin, de *Murrigny;* Gilles Hommeril, dudict lieu; Guérin Richier, dudict lieu.

Jean Hurtaut, *d'Orval.* Ives le Ber, *d'Orval.*

Philippes Brothelaud, de *Douville.*

Jacques du Chastel, escuyer, sieur de St- *Denis le vestu;* Nicollas Brusley et sa femme, dud. lieu; Claude le Conte, dud. lieu; Anthoisne le Moigne et sa femme, dud. lieu; Marin le Febure dud. lieu; Cardin Cronyn, dud. lieu; Pierres Le Roux et sa femme, dud. lieu; Guillaume Chasloys, dud. lieu; Mathieu du Chastel escuyer, dud. lieu;

Symon Robicquet et sa femme, de *Tourville;* Guillaume Robicquet, dud. lieu; Jean Robicquet dud. lieu, Clémence Robicquet dud. lieu; Jean le Houynet, dud. lieu et sa femme; Reney Gaultier de *Tresly;* Estienne de Venne, dud. lieu; Michel Duret, dud. lieu; Charles Meslin, escuyer, dud. lieu.

Gilles Dareaulx? de *Moncuil* (Moncail?); Estienne Girard, dud. lieu. Guillaume Hubert dud. lieu;

Loys Maris de *Murrigny.*

David Herman, de *Carantilly;* Richard Le Chanu, dud. lieu; Pierres Paquary, dud. lieu; Pierres Le Merre, dud. lieu; Gilles Guillotte, dud. lieu; Richard Blanchet, le jeune, dud. lieu; Raoullet le Clerc, dud. lieu; Jean le Clerc, dud. lieu; Jean Guillotte, filz Pierres, dud. lieu; Jean Gosset, dud. lieu; Robert le Merre, dud. lieu; Julien le Quertier, dud. lieu; Marin Gosset dud. lieu; Ollivier Gosset dud. lieu; Thomas Corbet, dud. lieu; Jean Rihoney, filz Pierres dudict lieu; Michel Huant, (Huaut?) dud. lieu; Julien Huant (Huaut?) dud. lieu; Gilles Herman, dud. lieu; Jean Herman dud. lieu; Robert le Canu, dud, lieu; Olivier Gosset, filz Pierres, dud. lieu; Marin Gosset dud. lieu; Jean Gosset, filz Ollivier, dud. lieu; Thomas Corbet, filz Michel, dud. lieu; Robert le Merre, dud. lieu; Julien Becquet, dud. lieu; Robert le Quertier, dud. lieu; Me Pierres Blanchet l'aisney et sa femme, dud. lieu; M. Pierres, son filz, dud. lieu; Raoullet Lecluse, filz Pierres, dud. lieu; Jacques Gosset, filz Ollivier, dud. lieu; Pierres Gosset, son frère, dud. lieu; Guillaume Lecluse, filz Guillaume, dud. lieu; David Lecluse, filz Guillaume, dud. lieu; Jean Lecluse, filz Guillaume, dud. lieu; David Paisant, dud. lieu; Thomas Paisant, dud. lieu; Jullien le Quertier, dud, lieu; Jean Herman, filz Guillaume, dud. lieu; Pierre Rihoy, dud. lieu; Jean Blanchet, filz Jean, dud. lieu; Michel Le Canu, laisney, dud. lieu; Gilles Canu, dud. lieu; Michel Canu, le jeune, dud. lieu; La femme Thomaz Corbet, dud. lieu;

Ollivier Benastre, de *Coutrières;* Francoys de Guelle, dud. lieu; Jean Huc, dud. lieu; Jacques Badin dud. lieu; Charles Le Conte dud. lieu; Guillaume Loamthier [?] dud. lieu; Thomas Badin, dud. lieu; Jean de Muldrac escuyer, S^r de *Coutrières.*

Pierres Bernard de *Camotours;*

Loyse Addes de *Sevilly;* Nicolas Gouville, dud. lieu.

Guillaume Richier, escuyer, sieur de *Ceprisy.*

Pierres le Brun, de *Montpinchon;* Michel Le Brun, dud. lieu. Jacques le Roy, dud. lieu; Guillaume Le Brun,dud. lieu;

Me Pierres Soucquet, de *Quetrevillle;* Jean Soucquet, son filz; Pierres Soucquet son filz; Lambert Bouchard, dud. lieu; Jean Bouchard, dud. lieu; Gamaliel Le Touze dud. lieu; Jean Des Bouillons, dud. lieu; Damoiselle Scolastique Henry, dud. lieu.

La femme de Jean Broc, de *Sancey;* Jaspar Onyn [?], dud. lieu; Guillaume le Comite [?], escuyer, dud. lieu; Pierres Grongneys, dud. lieu; Jean Le Mayne, dud. lieu.

Louis Yvellin, escuyer de *Savigny;* Mathurin le Liepvre, dud. lieu.

Thomaz Lecluse, de *St-Pierres de Coustances;* David, son filz; Nicollas Norellet, dud. lieu; Bernard Boulley, dud. lieu; Francois Vacquelin et sa femme, dud. lieu; Pierres Pymor, dud. lieu.

Isaac Girard, de *Cambernon;* Thomaz Girard, dud. lieu; Isaac Guesnon, dud. lieu.

Guillaume Philippe, de *Grimonville.*

Me Richard Quesnel, de *Montmetin.*

Guillaume d'Heron, de *la Belliere;* Louys Bedouyn, dud. lieu.

Symon le Breton, de *Briqueville-sur-la-Mer;* Jean le Morin, dud. lieu; Guillaume Oger, dud. lieu; Jean Paris, dud. lieu; Jean Etart, dud. lieu; Nicollas Fremig, dud. lieu; Jacqueline, femme dud. Paris, dud. lieu; Pierres Couraye, dud. lieu.

Toussainctz du Val, de *Hocquigny;* Cosme du Val, de Hocquigny.

Guyon de Guelle, de *Chantellon.*

Laurens des Vaulx, de *St-Planchis;* Guillaume des Vaulx, dud. lieu.

François Gaultier, de *St-Ursin;* Thomas Gaultier, dud. lieu, Jean Damin, filz Jean, dud. lieu.

Nicollas Millet, du *Mesindre.*

Jean Jourdan, filz Pierres, de *Gaudrey;* Pierres Nell, dud. lieu; Me Robert de la Mare, dud. lieu; Germain Durville, dud. lieu; Estienne Briens, dud. lieu; Jaques le Moigne, dud. lieu; Leonard Varon, dud. lieu, et sa femme; Jullien le Griton, dud. lieu.

Jean le Muey, du *Loreur;* Jean de Montmetin, dud. lieu; Jean le Gros, dud. lieu.

Damoiselle Catherine de Forcens, mère du seigneur de *Dragueville;* Jhenne, sa fille; Catherine, sa fille; Raoullette Marion, dud. lieu.

Gilles Lucas, du *Mesnil-Garnier;* Abraham Lucas, dud. lieu; Abraham Mallet, dud. lieu; Thomas Briens, dud. lieu; Jean Ponpart (Poupart?), dud. lieu.

Giells Tiercellyn, de *Montagu;* Julien Tircellin, dud. lieu.

Gilles Renouf, de *Beaucoudrey;* Collette, sa femme; Jaques, leur filz.

Pierres le Moussu, de *Chevery;* François Guenier, dud. lieu; Gilles le Blondel, dud. lieu; Jean le Blondel, filz Jean, dud. lieu.

Jean Hynet, filz Jean, du *Chefresne;* Charles Villain, filz Gilles; Jean le Blanc; Jullien le Blanc; Jean du Boys; Metin Hynet; Achilles Villain; Joachin Villain; Noel Villain; Collas Blonet; Louys Villain; Jean le Monnier; Thomaz le Monnier; Metin Villain; Thomaz Villain; Jean Villain; Nicollas Villain; Raoullin Hynet; Gilles Hynet, filz Pierres; Nicollas le Blanc; Raoullin Villain; Francoys Villain; Vincent le Febure; Joachin le Febure; Estienne le Febure; Jean de Bulle; Philippes Raoul; Me Gilles Meslin; Robert Blonet; Francoys Blonet; Gilles Groult; Jean Meslin; Pierres Larsoneur; Raoullin Larsonneur; Pierres Larsonneur; Hedouart Larsonneur; Germain Bessin; Jean Bessin; Jean Castel; Philippes Castel, Gilles Haynerye; Gilles Jouandin; Thomas le Moigne; Gilles le Moigne; Aagee le Moigne; Gilles du Boys; Guillaume Hérault; Jean Bessin, filz Germain; Francois Villain; Nicollas Villain, dict Neufbourg; Gilles Villain; Ezechiaz Villain; Jean le Blanc; Gilles Villain; Nicollas Villain; Raoullin du Boys; Gilles Hynet, et tous les dessusd. de lad. parr. de *Chefresne.*

Gilles la Haye, de *Dangy;* Gilles de Patry; Guillaume Becquet; Robert le Masson; Gilles le Masson; Jean Symon et sa femme; Richard Symon et sa femme; Richard Becquet; Richard Henrye; Nicollas Henrye; Thomaz Bernard; Estienne Bernard; Jean Bernard; Colette, femme de Jean Symon; Gillette, femme de Richard Symon; Marye, femme de Jean Becquet, de laz parr. de *Dangy*, ainsy que les dessusdicts.

Pierres le Bastard, de *Hambye;* Pierres Onfroy; Cristofle Clouet; Robert Havard; Nicollas Hebert; Nicollas Baudry; Jean Blonet; Jean Touze; Jean Lavache; Pierres Lavache; Georges Cloneyt; Louis Callipel; Jean Galleys et tous les dessusd. de laz parr. de *Hambye.*

Thienotte, fille de Nicollas le Noir, du *Mesnil-Herman.*

Robert le Nepveu, de *Moyon;* Jean le Nepveu; Julien Jonet; Jacob Jonet; Gilles le Valloys, bastard; Nicollas Derouet; Gilles Faunel [?] bourgroult [?]; André le Hideur; Jacques Masure; Michelle Masure; Pierre Oygnon; Gilles le Chevallier; Jean Ausouf, cousturier; Germain Voiesin; Me Gilles le Valloys; Me Pierres Hermen; Gilles Richoney; Me Robert le Moussu, tous de ladicte parr. de *Moyon.*

Gilles Picquelin, du *Mesnil au Pac;* Nicollas le Nerserre, dud. lieu.

Jean le Paige, de *Maupertuys;* Richard le Paige, Jean le Moussu, escuyer; Jaques le Moussu, escuyer; Philippes le Moussu, escuyer, de la parr. de *Maupertuys.*

Gilles Bourdon, de *Perly;* Guillaume Villain, filz Chardin; Gilles

Jouandin; Guillaume Alys; Reney Alys; Jean Alys; Chardin Blonet; Jean Castel, filz Jean; Guillaume Coupeaux; Michel Coupeaux; Philippes Raoul, tous de ladicte parroysse de *Perly*.

Gabriel le Tellier, de *Montabot;* Symon Lohyer; Thomaz de Laune; Jean de Laune; Richard le Bonnier; Richard Lohier; Metin le Boutillier; Symon le Boutillier; Thomaz Lohier; Michel Costil; Thomaz Tallebot; Thomaz le Febre; J. Jean; Percival Lohier; Hierome Gendrin; Denis le Bonnier; Julien Lohier; Guillaume Tallebot, et tous les dessusd. de la parr. de *Montabot*.

Jean Roussel, de *Roncey;* Artur Roussel; Gilles Neel; Michel Roussel; Denis Neel; Gilles le Rouyr; Philippes Raoul; Gilles Haymerye et tous les dessusd. de *Roncey*.

Julien Fremont, de *Soulle;* Gilles le Maistre, dud. lieu; Jean le Maistre, dud. lieu; Francois le M^e^ [maistre], dud. lieu.

Me Jean Labey, de *St-Sauveur de Bonfosse;* la femme dud. Labbey; Jaques Labbey; Gilles de Laporte; Thomaz Gosset et sa femme; Nicollas Gosset, filz Thomaz; Jean Gosset, fils Thomaz; Michelle Gosset; Marye Gosset; Pierres le Paige, tous de la parr. de *St-Sauveur de Bonfosse*.

Jean Esnays de *St-Metin de Bonfosse;* Henry Esnays; Gilles Bernard; Thomaz Bernard; Jean Ogier; Jaques Ogier; Guillaume Groualle; Nicollas le Loquier; Gilles le Febure; Jean Esquey, sa femme et leurs enfantz; Jean Ogyer; Jean Besnard, et tous les dessusd. de *St-Metin de Bonfosse*.

Jean Pascha, de *St-Romphere;* Gilles Dohyn, dud. lieu; Richard le Prévost, dud. lieu; Richard du Hamel, escuyer, dud. lieu; Nicollas Gobier et sa femme, dud. lieu; Pierres le Prevost, dud. lieu.

Me Gilles Leduot, de *Tessy;* Jenne sa fille; Jean son filz; Me Nicolle le Valloys; Ollivier le Masurier; Robert Esnouf et sa femme; Me Ollivier Frestel; Raoullin Hebert; Nicollas Frestel; Vincent Estas [?]; Guillaume Buron; Guillaume Borouel; Francois Fannel [?]; Robert Violet; Thomas Viollet; Thomaz du Val, dict du Boys; Marin Piedpot; Leonard Huchon; Gilles Aude (Ande?); Guillaume Hebert; Julien Duval, tous de lad. parr. de *Tessy*.

Thomaz le Gros, de *Cerences;* Jean Boullier, dud. lieu.

Jean le Comete, escuyer, sgr du Tot, de la parr. de *Herengueville;* Jean, le Comete, son filz; Philippes Hardouyn, dud. lieu; Jaques Hardouyn, dud. lieu; Nicollas Mabey, dud. lieu.

Jean Guillard, du *Pontflambart*.

Pierres Hubert, de *St-Denis le Gast;* Jean Hubert, dud. lieu; Mathurin le Moigne, dud. lieu; Michel Malezart, dud. lieu; Gilles le Boutillier, dud. lieu; Jacob le Conte, dud. lieu; Thomaz Aubel, dud. lieu; Gilles le Ber, dud. lieu; Jean le Moigne, dud. lieu; Gilles le Conte, filz Fremyn, dud. lieu; Jean le Sueur et son filz, dud. lieu; Michel Cotterel, dud.

lieu; Michel Roussel, dud. lieu; Pierres le Noir, dud. lieu; Denis le Conte, dud. lieu; Abel Callot, dud. lieu; Jean Roussel, dud. lieu; Guillaume Neel, dud. lieu.

Julien Hommeril, de *Cambernon*.

Bernard le Roy, de *Coustances*.

Ollivier Lucas, de *Chevery*.

Guillaume Guesion?, dict Roussery, de *Cambernon*.

Damoiselle Magdelayne Thesard, vefve du feu seigneur de Ver et à [present] maryée au seigneur de Beaucoudrey de *Tresy* (Tresly?).

Hillayre Dareaulx, de *Cambernon*.

II. — *Roolle des personnes de la Viconté de [Coustances] qui sont repputtez porter les armes contre la majesté du roy et qui ne se sont reduictz par ce quilz n'ont envoyé attestation du lieu où ils se sont retyrés.*

Jacob le rouge, de *Belval*.

Jean Depiennes, escuyer, de *Briqueville la Blouette*.

Colin Ingouf, de *Blainville*.

Pierres Lenglois, de *St-Nicollas de Coustances*.

Robert le Roy, *du Lorey*.

Jean Hommeril, de *Murrigny;* Abraham Hommeril, dud. lieu; Merchisedec Hommeril, dud. lieu; Guillaume Hommeril, dud. lieu.

Pierres le Ber, d'*Orval*.

Jaques Lecluse, de *Carantilly;* Perrin Huaut, dud. lieu; Jean Guillote, laisney, dud. lieu; Ollivier Guillote, dud. lieu; Pierres Gosset, dud. lieu; Thomaz Helaine, dud. lieu; Colin Helaine, dud. lieu; Guillaume Paisant, dud. lieu; Guillaume Herman, dud. lieu; Sanson Heliart, dud. lieu; Messire Thomaz Lecluse, pbre [prètre] regnyé; Raoullet Pacary, dud. lieu.

Jehan Addes, de *Sevilly;* Gilles le Brun, dud. lieu, Robert Heliard, dud. lieu.

Pierres Sohier, de *Montpinchon;* Pierres Laisney, dud. lieu; Gilles Larsonneur, dud. lieu; Pierres Adam, dict Pillepoys, dud. lieu.

Jean le Maine, de *Sancey*.

Ursin Huett, de *Coustances*.

Romain le Cappellain, de *Cambernon;* Richard le Cappellain, dud. lieu; François le Cappellain, dud. lieu; Thomaz le Cappellain, dud. lieu; Eustache le Cappellain, dud. lieu; Jean le Cappellain, dud. lieu; Nicollas Girard, dud. lieu; Jean Girard, dict Hurel, de *Cambernon;* David le Roy, dud. lieu; Pierres le Roy, dud. lieu.

Gilles le Monnier, de *Hienville*.

Pierres Darou, de *La Bellière*.

Thomas Manger (Mauger) de *Chantellon;* Pierres Manger (Mauger ?), dud. lieu.

Pierres Lengloys, de *Gaudrey;* Mathieu le Prince, dud. lieu; Jean Duval, dud. lieu; Jean Enguerran, dud. lieu; Jean Paris, dud. lieu; Le segond filz de Jaques Briens, dud. lieu; Guillebert le Mignon, dud. lieu; Gilles Briens, dud. lieu.

Denis Enguerran, de *Ver*.

Jean de Pigousse, escuyer, sgr de *Dragueville*.

Gilles Ansouf (ausouf), de *Chevery;* Colin Guernier, de *Chevery*.

Jean Villain, filz Thomaz, du *Chefresne;* Nicollas Villain, son frère; Isaie Villain, filz Colas; Jean du Val, filz Gillet; Raoullin, son frère; Guillaume, son frère; Vallentin Blonet, d'Anaisiere; Jean, son frère; Dauid ou Daniel, son frère; Me Vallentin Blonet, pbre regnyé; Estienne le Febure, et tous les dessusd de la parr. du *Chefresne*.

Me Jean le Febure de *Dangy;* Jean son filz, Jean Becquet, dud. lieu; Jaques Becquet, dud. lieu.

Jullien le Mareschal, de *Hambye;* Antoyne le Mareschal, dud. lieu; les enfantz de Julien Callipel, dud. lieu.

Nicollas Mesurre, de *Soulle;* Marin Couillère, dud. lieu; Jullien Mesurre, dud. lieu; Gilles Hurel, dud. lieu; Pierres Hubert, dud. lieu; Philippes Cannel, dud. lieu; Guillaume Mesindre, dud. lieu.

Guillaume Herman, de *St-Metin de Bonfosse;* Jaques Ogier, dud. lieu.

Nicollas Depierres, de *Cerences;* Ferrault le Gros, de *Cerences;* Jehan le Gros, dud. lieu.

André le Comte, escuyer, dict les Loges de *Herengerville;* Gédéon le Comte, dud. lieu; Gilles le Febure, dud. lieu.

Michel Rouxel, de *St-Denys le Gast;* Jehan le Moyne, filz Jehan, dud. lieu; Georges Clevet, dud. lieu; Pierres le Teuzey, laisney, dud. lieu; Abel le Teuzey.

Isaac de Piennes, escuyer, sgr de *Bricqueville;* toulteffois il avoit envoyé attestation comme il estz à l'isle de Gersey, avec promesse de luy signée ne favoriser les rebelles, et touteffois le bruict a esté qu'il estoit retourné en ce pais et qu'il avoit esté en Poictou.

III. — *Roolle de ceulx de la Viconté de Coustances qui sont repputez estre aux Isles, par les attestations qu'ilz ont envoyé.*

Symon de Pienne, sieur de *Moigneville*, y est décédé.

Pierres le Roy, *du Lorey*.

Me Jean Bonfort, de *Muneville sur la mer*.

Charles de Campront, escuyer, dict St-Ylaire.

Gilles Gaultier, dict Bensserye, de *Tresly*, ministre.

Jean Richier, escuyer, dict la Huetière, de *Ceprisy*.

Jean Broc, dict Seyennerie, de *Sauley*.

Ollivier Yvelin, de *Savigny*.

Nicollas Beauquesne, de *Coustances;* Charles Morice, dict la Criquette, de *Coustances;* Me Jean le Roy, dict le Manoir, de *Coustances*.

Jean Cappellain, dict Rousselière, de *Cambernon;* Jean Girard, filz Julien, dud. lieu; Pierres Girard, son filz.

Jacques du Saucey, escuyer, sieur de *Montchaton*.

Nicollas Couraye, filz Jean, de *Bricqueville sur la mer*.

Christofle Manger (Mauger ?), de *Chantellou* (Chantellon ?), estant retourney et aprehendey pour ce quil ne s'est voullu réduire, a esté battu de verges par trois jours de marche, la corde au coul, et bany à perpétuité, et ses héritages confisquez.

Georges Tircellin de *Ganerey* [*Gaudrey?*]; Guillaume Briens, dud. lieu; Julien Douillet, dud. lieu; Jaques Briens, dud. lieu; Jean Briens, filz Jacques, dud. lieu; Me Toussainctz le Bonnier (Bouvier ?), dud. lieu, ministre; Me Marc le Moigne, dud. lieu, prebstre regnyé.

Martin Blonet, du *Chefresne*.

Jullien Callipel, de *Hambye*.

Bertran Rouxel, de *Roncey*.

Thomas le Maistre, de *Soulle;* Pierre le Maistre, de *Soulle;* Jean Becquet, dud. lieu.

Me Jean Gohier, de *St-Ronphere*.

Jaques le Sueur, de *Tessy*.

Robert Jagault, de *Cerences;* Raoullet Gosselin, dud. lieu;

Michel le Conte, de *St-Denis Le Gast;* touteffois est retourné, et aprehendé, et constituey prison[nier]; s'est reduict et néantmoingz condamné en amende; Raoul le Conte, dud. lieu; François le Sueur, dud. lieu; Guillaume le Conte, dict Fremyn, dud. lieu.

IV. — *Roolle des femmes de la viconté de Coustances qui ne se sont réduictes et ne vont à la messe.*

Charlotte de Beusuville, de *Bricqueville La Blouette*.

Michelle Noel, de *Coustances*.

La femme de Pierres le Roy, du *Lorey;* Margueritte Le Roy; Collecte Le Roy.

La femme de Gilles Hommeril, de *Murrigny*.

La femme de Regné Gautier, de *Tresly*; la femme de Estienne de Venne, de *Tresly*; la femme de Philippes Broutecanes, de ...

La femme de Michel le Vimier [?], de *Carantilly*; la femme de Tous-

sainct Vimier, dud. lieu; la femme de Pierres le Mestre, dud. lieu; la femme de Jean le Clerc, dud. lieu; la femme de P. Guillotte, filz Per [Perrin], dud. lieu; la femme de P. Rihoney, fils Per, dud. lieu; la femme Perin Huaut, dud. lieu; la femme de Jehan Herman, dud. lieu; la femme de David Herman, dud. lieu; la femme de Julien Becquet, dud. lieu; la femme de Pe Guillotte, dud. lieu; la femme de Ollivier Guillotte, dud. lieu; Anne Gosset, dud. lieu; la femme de Rot le Quertier, dud. lieu; la femme Pierres Gosset, dud. lieu; Pasquette, vefve de Guillaume Lescluse, dud. lieu; Anne et Ysabeau, ses filles; la femme Collin Helayne, dud. lieu; Margueritte, vefve de Guillaume le Quertier, dud. lieu; la femme de Jean Blanchet, filz Jean, dud. lieu; la femme de Michel Canu, dud. lieu; la femme de Gilles Canu, dud. lieu; la femme de Pierre le Canu, dud. lieu; la vefve de Pierres Heliard, dud. lieu; la femme Raulet Pacary, dud. lieu.

Damoiselle Regnée de Sanson, femme du Sr de *Cerisy*; Françoise Heliard, dud. lieu.

La femme de Pierres Sohier, de *Monpinchon*; leur fille, dud. lieu; la femme Pierres Laisney, dud. lieu.

La femme de Nicollas Beauquesne, de *Coustances*; la femme de Thomas Lescluse, de *Coustances*.

La femme de Pe le Cappellain, de *Cambernon*; leurs deux filles; la femme de Jaques Gesnon [?], dud. lieu.

La femme de Pierres Eanon [?] de *La Bellière*.

La femme de Christoffle Mangier, de *Chantelon*; Anne et Laurence, leurs filles.

La femme de Gilles Baudry, de *Gaurey* [*Gaudrey?*]; la femme de Pierre Duval, de *Gaurey*; la femme de Jean Paine, dud. lieu; la femme de Jacques Briant, dud. lieu; la femme de Gilles Briant, dud. lieu; la mere dud. Briant; la seur dud. Briant.

La femme de Jean le Muey, *du Lorreur*.

La femme de Denis Engueran, de *Ver*.

La femme de Gilles Lucas, du *Mesnilgarnier*; la femme de Thomas Briant, dud. lieu; la femme de Gilles Tircellin, dud. lieu. de Montagu; Marye et Matine, leurs filles.

Noelle Fauquet, de *Beaucoudrey*.

La femme de Gilles Osouf, de *Chevery*.

La femme de Me Pierre Le Febure, de *Dangy*; Anne, sa fille; la seur de Jean Becquet, dud. lieu.

La femme de Julien Callipel, de *Hambye*.

Tiennotte le Noir, du *Mesnilherman*.

La femme de Jean Roussel, de *Roncey*; la femme de Denis Neel, dud. lieu; la femme de Bertrand Rouxel, dud. lieu.

La vefve de Guillaume Mesurrey, de *Soules*.

La femme de Jacques le Sueur, de *Tessy*; Judic le Sueur; Marye le Sueur.

... du Chastel de *Cerier* (*Cerences?*); la femme de (Morice?) de Pierres, dud. lieu; la femme de Robert Dagaut, dud. lieu; la femme de Philippes Hardouyn, dud. lieu; la femme de Jacques Hardouyn. dud. lieu.

Damoiselle Jacqlyne Le Comte, de *Herengerville*; damoiselle Ursine Le Comte et ses filles, dud. lieu.

La femme de Jean Guislard, du *Pontflambard*.

Pasquette Joignes, de *Sainct-Denis le Gast*; Pasquette, vefve de deff. Thomas le Sueur, dud. lieu; damoiselle Marguerite Martel, femme du sieur de *St-Denis le Gast*.

Les presentz Roolles ont este signez par nous, officiers du Roy au siège de Coustances, et extraictz en toute dilligence sur les procez verbaulx faictz pour l'exécution de l'édict de sa Majesté affin d'estre envoiez à Mons. Sr du Longaulney, suyvant ses lettres du vingt deuxe jour de ce présent moys de novembre, apportez ce jourd'huy xxiiie jour dud. moys mil VcIIIIxxVIII.

LE VALLOYS [av. paraphe]	LE COMITE [?] [avec par.]	DUBOUILLON [av. par.]	...RIOUX [avec par.]

UN CERTIFICAT DE

MARTHE DOLIER, VEUVE DE CLAUDE BROUSSON,

EN FAVEUR D'ANTOINE CLARION

(25 mars 1700).

Nous disposons de trop peu d'espace pour donner aujourd'hui la suite des *Requêtes* communiquées par M. J.-A. Enschédé. On trouvera (D.-V.) dans le prochain numéro, une partie au moins, de celle que nous avons promise il y a déjà deux mois et qu'on ne pourra lire sans être ému de respect pour ceux qui l'ont écrite.

Voici, en attendant, quelques lignes qui évoquent une fois de plus, la sainte mémoire de Claude Brousson. Nous en devons également le texte et le fac-similé à M. Enschédé, et notre docte collaborateur, M. F.-H. Gagnebin a bien voulu les introduire par la notice qui suit :

Nous savons assez peu de chose de Marthe Dolier, la seconde et courageuse épouse de Claude Brousson, que celui-ci laissa à La Haye, sous la protection de ses amis, pendant que lui-même rentrait en France, pour y prêcher l'Évangile sous la croix et y rendre témoignage à Jésus-Christ en subissant le martyre, le 4 novembre 1698. Aussi est-ce pour nous une véritable bonne fortune que notre ami M. A.-J. Enschédé ait découvert aux archives de La Haye une pièce intéressante de la main de cette femme éprouvée, qui fait connaître un détail de la vie de son mari, en même temps qu'elle nous permet de modifier en quelque manière le jugement trop défavorable que la *France protestante* (T. IV. c. 390, 2e éd.), porte sur le pasteur Clarion qui en est l'objet.

Cette pièce est un témoignage rendu par Me. Dolier au pasteur Clarion, dans le but d'appuyer une requête que celui-ci adressait de Lausanne aux états-généraux, au commencement de l'année 1700, pour les supplier de lui accorder une pension qui le sortit de la profonde misère dans lequel il était plongé avec sa femme. Antoine Clarion avait été longtemps pasteur à la Calmette, puis à Béziers et il resta dans cette ville pour travailler à la délivrance d'un troisième fils, Daniel, le seul qui lui restât, lequel était retenu dans un séminaire de jésuites en France. C'est ce qui l'empêcha de se joindre aux pasteurs et autres réfugiés qui se rendirent dans le Brandebourg, suivant la pressante invitation de l'électeur; mais c'est aussi ce qui lui fit perdre une modique pension qu'il avait reçue jusqu'alors en Suisse. Malade, dénué de toute ressource, plongé dans une profonde misère, il eut alors l'idée de s'adresser aux états-généraux pour en obtenir quelques secours, et c'est à cette occasion que la veuve de Claude Brousson joignit à sa requête le certificat dont nous reproduisons le fac-similé :

Je soussignée, certifie connoître très particulièrement Monsieur Clarion, ministre réfugié à Lauzanne en Suisse, pour un bon serviteur de Dieu, plein de zèle et de charité envers ses frères; pour lesquels il s'est toujours employé, tant auprès des malades, qu'en toutes autres occasions, avec une assiduité singulière et édifiante. — Il étoit intime ami et unique confident des voyages de feu mon cher et bienheureux mary M. Brousson, martyr du saint Evangile. Il est âgé de plus de cinquante ans, et n'ayant pu partir avec les autres ministres de Suisse pour le Brandebourg, par la seule considération d'un fils unique qu'il espérait tirer des séminaires

de France [1], il est resté à Lausanne avec sa femme, depuis le mois de septembre dernier, destitué d'une modique pension qui lui avoit été donnée comme à ses collègues.

C'est le témoignage que je puis rendre rendre au sujet de M. Clarion, et que je luy rends icy de très bon cœur, à la Haye, ce 25 mars 1700.

MARTHE DOLIER, veuve du sieur BROUSSON.

LES SÉPULTURES DES PROTESTANTS

ÉTRANGERS ET RÉGNICOLES A PARIS, AU XVIII[e] SIÈCLE [2]

VII

Aux Archives consistoriales du Temple de la Rédemption. — Les Actes mortuaires d'un Registre de la Chapelle de l'Ambassade de Suède (1679-1749).

Lorsque nous avons commencé, il y a trois mois, avec nos pauvres quelques notes, prises, il y a trente ans, sur des registres anéantis en 1871, cet aperçu rétrospectif qui est devenu, chemin faisant, une étude documentaire assez complète du sujet, nous ignorions que feu Kobler, le sacristain de l'église des Billettes, s'en était occupé naguères et avait publié, en 1883 et 1884, dans le journal *le Témoignage*, plusieurs articles, ensuite réunis en une plaquette

1. Ce fils d'Antoine Clarion, *Daniel* parvint à gagner Genève où il fut consacré au saint Ministère. Il se rendit de là en Hollande et y obtint du Synode, en septembre 1708, la liberté d'exercer ce ministère aux conditions ordinaires. Le 3 mars 1710 il fut élu pasteur-adjoint à Breda et installé le 6 juillet suivant. Le 1[er] juillet 1712 (et non le 29 juin, comme nous l'avons imprimé dans notre *Sortie de France de Daniel Brousson*, Paris, 1885, in-8, avant d'avoir reçu cette note de M. de Gagnebin), il se fiança à l'hôtel de ville d'Amsterdam avec une nièce du martyr, Marguerite Brousson, de Montpellier. A la mort d'Et. Croizé, en 1717, il devint premier pasteur à Breda. Le 7 décembre 1727 (on ne sait quand mourut Marguerite Brousson dont il n'eut point d'enfant), il se remaria avec Sara Durand, de laquelle il eut sept enfants. Le 22 août 1756 il obtint sa pension de retraite et mourut le 6 août 1772, âgé de plus de quatre-vingt-treize ans. Le deuxième de ses enfants, nommé Antoine, comme son grand-père, fut successivement pasteur à Dordrecht, Utrecht, Delft et Harlem, où il mourut le 22 mai 1803, à l'âge de soixante-treize ans.

2. Voir ci-dessus, pages, 25, 87, 133, 203.

de 24 pages : « Les actes religieux des Protestants à Paris, pendant les XVIIe et XVIIIe siècles. » Notre zélé bibliothécaire, M. Weiss, nous a fait connaître ce petit imprimé, dont les trois quarts sont consacrés aux « Baptêmes » et aux « Mariages », et dont les sept dernières pages seulement traitent des « Inhumations des Protestants luthériens. »

On ne peut que savoir gré à Kobler du goût personnel pour la statistique qui le poussa à travailler ainsi et à dresser son tableau : « L'État civil et les Registres des Actes religieux des Églises Protestantes de Paris », extrait également du *Témoignage* (13 et 20 avril 1878). Malheureusement ce goût n'était pas toujours suffisamment éclairé, et son petit travail est çà et là bien confus et erroné. Il l'a fait, d'abord avec ce que nous avions jadis donné dans ce *Bulletin*, pour le XVIIe siècle (XII, 36), puis surtout, pour le XVIIIe, avec les deux Registres de la Chapelle de Suède et celui de la Chapelle de Danemarck, déposés depuis 1845, en minutes, aux Archives de l'Église de la Confession d'Augsbourg conservées à la Rédemption, et dont des copies ou des traductions conformes avaient été réunies au Dépôt des Actes de l'État civil du Palais de Justice. (Voir la communication que nous avait faite à cet égard M. le pasteur Rod. Cuvier, en 1853, *Bull.* II, 120.) C'est en voulant contrôler les assertions de Kobler, afin de profiter au besoin de ce qu'il pouvait avoir rencontré dans ses recherches, que nous avons aperçu divers détails mal compris, mal appréciés, et diverses inexactitudes.

Il n'y a, en réalité, d'actes de décès que dans un seul des Registres en question, celui de la Chapelle de Suède[1]. On n'en compte que 89, allant : 1° du 19 août 1679 au 26 septembre 1682; 2° sautant du 10 octobre 1699 au 24 juillet 1701 ; 3° du 16 juin 1707 au 20 mai 1710 ; 4° enfin, du 11 nov. 1742 au 10 février 1755. Plusieurs chapelains des Ambassades paraissent, chose fort regrettable, n'avoir pas tenu registre des services funèbres, auxquels ils étaient appelés à prêter le concours de leur ministère religieux. De là, d'énormes lacunes. Il en résulte que Kobler ne cite pas de permis d'inhumation antérieur à celui du 13 juin 1724, concernant « le nommé *Christian*, Saxon de nation, domestique de M. Plexes, gen-

1. On lit au dos : KIRCHEN-BUCH DER CHRISTLICH-LUTHERISCHEN GEMEINE ZU PARIS. ANN. 1679.

tilhomme de la suite de M. l'Envoyé de Danemark », permis trouvé par M. Fr. Waddington dans les papiers Hop, à La Haye, et que nous avions reproduit (III, 598). L'inhumation était autorisée « dans le chantier de mademoiselle de Chancourt, marchande de bois, sis Faubourg Saint-Antoine. » Kobler, en invoquant ce même permis d'inhumer, modifie sans raison les deux noms, et l'on ne voit pas pourquoi il « présume » que l'emplacement de ce chantier était l'endroit désigné, par suite de l'Arrêt du Conseil du 20 juillet 1720, comme Cimetière des Étrangers. Rien ne permettait cette supposition, en principe ni en fait[1].

Avant 1720, il dit que « les aumôniers de l'Ambassade de Suède, les pasteurs Schneider, Bœcker, Treitlinger et Gœtz (1628 à 1713), en inscrivant les actes d'inhumation, désignent, comme lieu de sépulture, *un jardin situé près des Invalides.* » Effectivement, il y a bien *un* acte qui contient cette indication, restée incomplète : c'est le dernier inscrit du XVII[e] siècle, à la date du 10 octobre 1699 (nous reviendrons plus loin sur ceux qui précèdent, entre cette dernière date et celle du 19 août 1679). Mais cette mention est *unique*, aucun autre acte inscrit par les pasteurs susnommés ne la répète. L'allégation de Kobler est donc faussée par sa généralisation. Voici cet acte très succinct :

Du 10 octobre 1699. — Est mort ici George *Bang* [?] de Nuremberg. Et dans la même nuit, a été porté dans un jardin [laissé en blanc] H. [*Hôtel*] des *Invalides* [*sic* en français].

Tous les actes sont rédigés en langue allemande (sauf certains mots écrits lisiblement en français ou en latin) et la plupart horriblement difficiles à déchiffrer. Nous y avons été aidé, ainsi que pour la traduction, par notre collègue M. le président du consistoire Kuhn et par M. le pasteur Appia, car ce dépouillement exigeait une grande connaissance de l'allemand et une excessive attention. Nous avons tenu à reproduire ou à noter presque tous ces actes, d'ailleurs fort courts, parce qu'ils sont les seuls ayant aujourd'hui

1. Une pièce manuscrite désignée comme : « Autorisation d'inhumer la nuit *J. Levasseur*, protestant, dans un chantier du Porte-au-Platre. Paris, 1757. 4 pages », a figuré, sous le n° 1349, dans le Catalogue de la librairie Saffroy (Pré Saint-Germain, Seine, 65, Grande rue) au mois de déc. 1886. Quand on s'est présenté pour voir ce document et l'acquérir, il était déja vendu et enlevé.

survécu à tant de vicissitudes et qu'ils contiennent parfois des mentions instructives ou originales. Kobler n'a fait qu'en *indiquer* cinq ou six, sans suivre l'ordre chronologique, chose si importante ici, et assez inexactement.

Les premiers actes venant après celui du 10 octobre 1699 sont ceux-ci :

Du 16 *juin* 1707.— Est mort, à 10 heures du matin, monsieur le Secrétaire royal *Dryander*. Et a été enterré, le soir, entre minuit et une heure, dans un jardin.

Du 15 *août* 1707. — Est mort Christian *Frantsker*, le matin à 8 heures, natif de Lubbisch, Mecklembourg, ancien serviteur des Seigneurs du Mecklembourg. Et a été enterré dans un jardin.

Du 1er *novembre* 1707. — A été enterré dans l'église *Sancti Sulpitii* (*vide De Baptismatis*) l'enfant présenté au saint baptème le 21 octobre, petite-fille du très honoré Jean-Jacques *Jacquenburg*. Que Jésus, qui est monté au ciel et qui reviendra un jour dans sa gloire, veuille la ressusciter joyeusement au dernier jour, unissant son petit corps avec son âme, et introduire dans sa demeure et son héritage céleste. Amen.

Cet acte est fort singulier, et nous ne nous chargeons pas d'expliquer comment une enfant, baptisée le 21 octobre précédent (l'acte se trouve effectivement au renvoi indiqué), par le même ministre qui écrit cet acte-ci, se trouve avoir été enterrée *dans l'Église de Saint-Sulpice*, le 1er novembre suivant ; ni comment il se fait que cette inhumation est consignée ainsi dans le registre mortuaire protestant de la Chapelle de Suède, de la main du même ministre. Il y a là une anomalie dont le sens nous échappe. Cela était-il arrivé par suite d'une contrainte majeure ou bien du consentement des parents ? Est-ce un honneur exceptionnel, à raison de la qualité du très honoré J.-J. de Jacquenburg ?... Une enfant n'ayant vécu que quelques jours — *l'espace d'un matin !* — n'est pas une... nouvelle convertie, et d'ailleurs... Impossible de deviner le mot de cette énigme. Mais n'y a-t-il pas quelque chose de bien touchant dans l'acte de foi qui termine cet acte d'état civil et promet à la pauvre petite morte l'union de son petit corps avec son âme, au jour de la résurrection, et la jouissance de l'héritage céleste ? — On était loin

alors des laïcisations (pourtant si nécessaires en droit) de l'état civil des citoyens !

L'acte venant après est du 11 septembre 1708 :

Du 11 *sept.* 1708. — Est mort, en son Sauveur, Jean Gotthard *Brœm*, secrétaire royal du Danemarck à la Cour de France, décédé dans son hôtel, natif de Cophenhagen, âgé d'environ trente-deux ans. Son corps a été porté dans la même nuit, et mis en terre au *cimetière ci-devant des Réformés, au faubourg Saint-Marceau*. Que le Dieu, dont la main miraculeuse, mais bonne, l'a abondamment éprouvé par une longue et douloureuse maladie, veuille lui accorder le repos sous cette terre, et, au jour de la résurrection de Jésus-Christ, lui donner ce qu'il réserve à ceux qui l'ont toujours aimé dans une foi véritable. Amen.

Cet acte est tout particulièrement curieux et intéressant, puisqu'il nous apprend que voilà un enterrement que l'autorité à laissé faire dans un des cimetières qu'avaient à Paris ceux de la R. P. R. sous le régime de l'Édit de Nantes, et qui était fermé depuis la Révocation, c'est-à-dire depuis vingt-trois ans. Etait-ce une faveur faite exceptionnellement à l'Ambassade du Danemarck, dont le défunt était secrétaire ? C'est chose assez vraisemblable.

Du 20 *mai* 1710. — Le 20 mai, à 2 heures après minuit, mourut subitement Anne Catherine, née Hermann, de Berne en Suisse, femme légitime de Jean Frédéric Bruckmann, bijoutier à Paris, natif de Stockholm. Sa dépouille a été enterrée le 21, que Dieu fasse reposer doucement son corps et le ressuscite joyeusement au grand jour et l'introduise dans son royaume céleste.

L'acte suivant, postérieur de trente-six années, a cela de nouveau qu'il nous révèle l'existence, à la date de janvier 1744, d'un cimetière que rien ne nous avait encore fait soupçonner, dit *Cimetière derrière les Capucines, au faubourg Saint-Jacques*, ainsi qu'il est écrit en français. On était pourtant alors sous le régime de l'Arrêt du 20 juillet 1720.

Le 5 de ce mois [janvier 1744] s'endormit au Seigneur, le matin, entre cinq et six heures, le très honoré et très docte monsieur Jean André *Keistlin*, *advocatus juris* (sic), natif de Strasbourg, lequel, le soir dudit jour, entre onze et douze heures, a été porté au cimetière dit *cimetière derrière les Capucines au faubourg Saint-Jacques* (sic). Que le Seigneur

lui accorde un doux repos dans la terre et une joyeuse résurrection au dernier jour. Amen.

Kobler a, par inadvertance ou faute d'impression, indiqué l'acte sous la date de 1720, et il a eu tort de généraliser l'emploi de ce cimetière, puisqu'un Cimetière des Étrangers protestants était, depuis 1724, comme on l'a vu, établi près de la Porte Saint-Martin.

En mentionnant l'acte qui va suivre, il l'a fait aussi d'une manière assez incorrecte, pour l'orthographe d'un nom propre : baron Merckele, au lieu de *Mœrckel* (simple faute typographique peut-être ?) Mais il a surtout fait une forte bévue en prenant le Pirée pour un nom d'homme : du mot *Matheseos* (de Mathématiques), il a fait un nom propre et introduit ainsi dans cet acte un nommé *Matheseos* qu'il désigne comme une autre victime du même incendie !

Le 18 *février* 1744, M. J. Welin, né à [*en blanc*], et professeur de Mathématiques à Abo, ayant perdu la vie d'une manière lamentable dans un incendie survenu à une maison de la rue des Petits-Champs, avec encore six autres personnes, dont les corps, après l'extinction du feu, furent retrouvés, mais entièrement méconnaissables, ont été tous ensemble inhumés au *Cimetière des Innocents* [*sic*]. Que le Seigneur soit miséricordieux à sa pauvre âme et le réunisse un jour au nombre de ses enfants ! Amen.

Dans ce même sinistre, le baron *de Merckel*, S. T. [*blanc*], natif de Ratisbonne, perdit aussi la vie. Que Jésus soit son sauveur et son intercesseur, et garde son âme immortelle jusqu'à son jour. Amen.

Voilà donc des inhumations d'Étrangers protestants faites accidentellement au Cimetière catholique des Innocents. On n'avait pas pu reconnaître les cadavres carbonisés. C'était bien le cas de dire, plus charitablement que le trop fameux saint Dominique, que Dieu saurait reconnaître les siens.

Abo, où Welin était professeur de Mathématiques (*Matheseos*), était alors la capitale de la Finlande[1]. En vient-il aujourd'hui beaucoup à Paris, des professeurs de ce pays-là?

Le 5 de ce mois [*février* 1745], est mort d'une fièvre pernicieuse Melchior *Oberhansz*, natif de Marbach dans le Wurtemberg, cordonnier de son métier. Et, le lendemain au soir, 6 dudit mois, a été enterré dans le *Cimetière des Étrangers, près la Porte Saint-Martin*. Que Dieu lui ac-

1. L'Université y avait été fondée en 1640. Détruite en 1827 par un incendie, elle a été transférée à Helsingfors, devenu en 1812 la nouvelle capitale de la Finlande.

corde le doux repos jusqu'au jour de la résurrection et le réunisse au petit troupeau de ses justes. Amen.

Voilà donc un acte qui mentionne enfin notre Cimetière de la Porte Saint-Martin.

L'an 1748, le 19 avril, au matin, dans la paix de son Sauveur Jésus-Christ et après une longue maladie supportée patiemment, est décédée la très honorée de son vivant et très noble madame Ursule *Jackson*, femme légitime de Michel Bermingham, chirurgien juré des villes de Londres et de Paris, native de Londres en Anglerre. Et le lendemain, a été inhumée *dans un jardin près de la Porte de Gaillon*. Que le Seigneur la console, après tant de douleurs, et qu'il la mette au nombre de ses élus. Amen [1].

Ici, c'est une désignation spéciale d'un « jardin, près de la Porte de Gaillon ». L'inhumation des étrangers dans le Cimetière affecté à leur sépulture n'était donc pas obligatoire.

Du 29 *janvier* 1751. — Mourut dans le Seigneur noble Joseph Lœfter, de Bouxwiller, sous-directeur de l'Imprimerie royale. Et a été enseveli la nuit suivante, au cimetière ordinaire.

Du 14 *février* 1752. — Mourut dans sa maison, rue Michel-Lecomte, très noble Jean Daniel Kornmann, ci-devant *advocatus generalis* (sic) du Grand Conseil de la ville de Strasbourg, et Grand-Juge actuel de la Garde Royale Suisse en France. Enterré le jour suivant.

Accessoirement à tout ce qui précède, il nous semble à propos de joindre ici les quelques actes mortuaires, antérieurs à celui du 10 octobre 1699, ci-dessus transcrit, lesquels commençent la partie du registre de la Chapelle de Suède réservée à cette matière.

Nous ne sommes plus au XVIIIe, mais à la fin du XVIIe siècle, même quelques années *avant* la Révocation de l'Édit de Nantes, puisque le premier acte inscrit est du 19 août 1679. Quoique l'Édit du 22 octobre 1685 ne touchât en rien les Étrangers protestants, quant au régime sous lequel ils vivaient en France, il est clair qu'ils en durent éprouver un sensible déplaisir, et qu'ils s'en trouvèrent plus ou moins gênés, dans leurs rapports avec leurs malheureux coreligionnaires opprimés, et aussi dans l'usage qu'ils faisaient occasionnellement des

1. Le nom écrit dans cet acte et bien *Bermingham*, et nom Birmingham, comme l'a imprimé Kobler.

temples et surtout des cimetières de ceux de la R. P. R., désormais supprimés.

Le premier acte nous montre qu'en effet, à la date du 20 août 1679, un noble seigneur de Franconie avait encore reçu la sépulture évangélique au *Cimetière de la rue des Saints-Pères, en face de la Charité*. Détail très intéressant pour nous.

Il est probable qu'il en fut de même pour les inhumations enregistrées dans les actes suivants, du 27 août 1679 au 26 septembre 1682. Nous nous bornerons à les mentionner ici par la date et le nom du défunt, lorsqu'ils se ressemblent entre eux et n'offrent rien de remarquable. — Il y a une regrettable lacune de dix-sept années, du 26 sept. 1682 au 10 octobre 1699, où se trouve l'acte que nous avons déjà rapporté plus haut, isolément, parce qu'ils nous fournissait l'indication d'un « jardin près l'Hôtel des Invalides ». Puis les actes se succèdent jusqu'au 24 juillet 1701, et ensuite du 16 juin 1707 au 20 mai 1710.

A la fin de beaucoup de ces actes, se trouve indiqué ou même transcrit le passage des Écritures ayant servi de texte au discours prononcé par le chapelain lors de l'enterrement. Nous en rapportons quelques spécimens topiques.

L'an 1679, *le* 19 *août*, est mort très noble monsieur Jean Christophe de *Kreilsheim*, natif de Franconie, seigneur de Rugland, de Dam et de Marstein. Et a été enterré dans le lieu de sépulture évangélique qui se trouve *rue Saint-Père, en face de la Charité* (sic). L'enterrement a eu lieu le 20 août. Le texte du sermon funèbre a été pris du Psaume XC, verset 12.

27 *août* 1679. — Christianus *Pauli*, natif de Copenhague, *Gouverneur* (sic) des très nobles [*laissé en blanc*]. Son père était Simon Pauli, médecin particulier de Leurs Majestés Royales de Danemarck. Le texte : Philipp., III, 20, 21.

12 *septembre* 1679. — Un compagnon tailleur de Copenhague. (Pas de nom.)

Le 19 *septembre* [1679], la veille du 16e dimanche après la Trinité, monsieur Frédéric *Born*, de Leipsig, fils d'un noble négociant, qui cinq fois avait parcouru la France et l'Italie, et qui venait d'arriver pour la sixième fois à Paris. Le sermon prêché à son enterrement avait pour texte : Luc, VII, 12 à 15.

2 *octobre* 1679. — Gaspard *Brockmann*, de Copenhague.

5 *octobre* 1679. — Jean-Charles *Strom*, *LL*. *Studiosus* (sic), natif de Strasbourg.

Notons ici un fait assez original. Le texte choisi pour le discours funèbre fut tiré du Psaume XC, verset 6 : *Comme un torrent...*

Ces trois derniers mots se disent en allemand : *wie ein Strom*. En sorte que, outre l'application religieuse de ce beau verset à la vie de tous les mortels et à celle du défunt, il y eut là un jeu de mots sur son nom : *Strom*. (L'Église Romaine n'en a-t-elle pas prêté un semblable, et bien autrement singulier, à Celui qui a dit à l'apôtre Pierre : « Tu es *Pierre*, et sur cette *pierre* », etc? On sait le reste, et les prétentions séculaires fondées sur ce calembourg dur à digérer.)

Les deux LL signifient évidemment *Litterarum Studiosus*, étudiant ès lettres.

Le 22 *octobre* 1679. — Le soir, après 6 h., monsieur le chevalier de l'Empire Romain Burckhard Abert, chevalier de *Cornburg*, seigneur de Kalbensteinberg et Harlach. Il avait, de son vivant, choisi lui-même pour texte funèbre : Rom. III, 22.

Le 3 *novembre* 1679. — Le noble monsieur Leibzelter. Texte : I, Cor. 15, 35, 49.

Le 6 *novembre* 1679. — Jean-Philippe *Eisen*, de Strasbourg, et Franz *Ruloffson*, compagnon tailleur de Hambourg.

Dimanche des Rameaux 1680. — Maître Frédéric *Focke*, de la Frise Orientale, tailleur de la *Garde-Robbe du Roy* (*Sic*). Texte du discours mortuaire : Ps. XC, v. 11.

16 *mars* 1680. — Gabriel *Reintz*, confiseur, d'Augsbourg, enterré à la Charité (*sic*).

7 *mars* 1680. — Georg Friederich *Langroethiger*, de Strasbourg.

Ce qui termine cet acte est particulièrement touchant : « Le texte du discours mortuaire fut tiré de la deuxième épitre à Timothée, v. 4 : *J'ai combattu le bon combat*. Il avait été désiré par le défunt lui-même, parce que son père avait eu ce même texte à son enterrement.

9 *septembre* 1680. — M. Christophe *de Kursbock*, de la Vieille Marche de Lange Majode (?? ou Havel)

Dernier décembre 1680. — M. le très noble Rittmeister (chef d'escadron), Jean *Reuter*, natif de Suède, seigneur de Oshammer et de Arndelen.

[ ] Michel *Wolff*, de Stockolm, *gouverneur* (chez M. le baron Horn), enterré en présence de beaucoup de messieurs et d'amis, en particulier de ses compatriotes, silencieusement et sans cérémonies (*Textuel*).

Il s'agit probablement ici d'un cas de mort volontaire, à moins que le défunt n'eût prescrit un enterrement *sans phrase*. — Nous assistions, à titre d'ami, il y a trois ans, à Passy, aux obsèques d'un éminent coreligionnaire danois, le général de Rassloff, ancien ministre de la guerre à Copenhague et ambassadeur du Danemark aux États-Unis, allié aux familles de Coninck et Monod, ami chaleureux de la France où il était venu se reposer et mourir. Il avait expressément voulu que rien ne fût prononcé à son enterrement, pas même son nom, rien hors la lecture de textes scripturaires.

28 *octobre* 1681. — Très honorable baron, monsieur Charles *Kurck*, seigneur de Laimele, seigneur de Braben Usterbus, dont le seigneur père a été conseiller militaire et royal de S. M. le Roi de Suède et gouverneur des domaines royaux de la Reine Christine. Texte funèbre, Sal. XII, 1.

Du 9 *août* 1682. — Noble sieur Maurice de *Closter*, baron de Doram, Hevsum et Baerensum.

Du 26 *septembre* 1682. — Noble, ferme et très savant sieur Georg Zaccharius *Hilten*, gouverneur de très noble seigneur comte de Klyss.

Du 4 *janvier* 1700. — Est mort, d'une blessure à la tête, monsieur Raumburger, *licentiatus medicinæ* (*sic*) de Francfort-sur-le-Mein. Et a été enterré, dans la nuit du 5 janvier, au lieu susdit.

Du 13 *octobre* 1700. — Jean Christophe *Seidmann*.

Du 16 *juin* 1701. — Jean, chevalier *Weidmann*.

Du 4 *juillet* 1701. — Très honoré monsieur *Adolphe Alexander*, de Wartenssleben.

CHARLES READ.

(*A suivre.*)

BIBLIOGRAPHIE

A. JOUBERT. — ÉTUDE SUR LES MISÈRES AUX XVe ET XVIe SIÈCLES, Angers-Paris, 1886, 366 p. in-8°. — UNE FAMILLE DE SEIGNEURS CALVINISTES DU HAUT-ANJOU : LES CHIVRÉ. *Marquis de la Barre de Biernée*. Nantes-Paris, 1887, 234 p. in-8°.

Le premier de ces deux nouveaux volumes de M. Joubert doit donner une idée de ce que les Angevins eurent à souffrir, notamment à l'époque des guerres de religion. Et les couleurs les plus sombres de ce sombre tableau se trouvent dans une esquisse biographique de René de la Rouvraye, le principal capitaine huguenot dans ces contrées, de 1562 à 1572. Le surnom de Diable de Bressault qu'on lui donnait au XVIe siècle, laissait assez entendre qu'il était considéré comme un soldat particulièrement redoutable, mais M. J. nous le peint comme un véritable monstre, qui, « après avoir mutilé un chanoine, faisait cuire ses chairs, le força à les manger pour lui ouvrir ensuite le ventre,... se promenait généralement avec une chaîne d'oreilles en forme de baudrier », etc., etc. — Nous en passons et des meilleures. — Malheureusement pour M. Joubert, les autoriiés plus que douteuses sur lesquelles il s'appuie, se contredisent mutuellement[1], et sont formellement démenties par un document capital dont il a transcrit le texte parmi les pièces justificatives de son volume (page 335). Ce document, c'est la sentence à la suite de laquelle de la Rouvraye eut la tête tranchée le 8 novembre 1572 sur la place du Pilori à Angers. Il est bien évident que les juges qui s'empressèrent de condamner le coupable ne négligèrent rien de ce qui pouvait contribuer à justifier leur jugement. Or parmi les considérants très détaillés de cette sentence on ne trouve rien, absolument rien qui ne pût être reproché *à n'importe quel capitaine ou soldat de cette époque*. Le chapitre du Mans qui demandait à être indemnisé du pillage de Saint-Julien est même débouté de sa demande « en consi-

1. Ainsi à la page 157 un contemporain affirme que Bressault ne tua personne; Page 158, M. J. n'hésite pas à raconter d'après Le Hardy (*Hist. du prot. en Normandie*) que la Rouvraye assassinait les prêtres avec des raffinements de cruauté, en Normandie, mais il est obligé d'avouer (p. 163) qu'on ne ne sait pas s'il s'est rendu dans cette province, etc.

dération des édits de pacification ». Nous renvoyons donc à ceux qui les ont complaisamment *prêtées* à Bressault, parce qu'il était huguenot, les atrocités que M. Joubert a recueillies avec tant de sollicitude. Il nous permettra bien ces mots *parce qu'il était huguenot*, lui qui écrit, page 167, que « *ces crimes étaient familiers aux réformés* » et nous renvoie pour cette charitable affirmation à Henri Martin, lequel imprime, au contraire, que le fait (attribué à Briquemault) de porter un collier d'oreilles de prêtres, *paraît controuvé*. Il y aurait bien d'autres remarques à faire, par exemple sur La Renaudie « *instrument des ministres protestants* » (p. 148) alors qu'il est établi que le principal de ces ministres, Calvin, désapprouva formellement la conjuration d'Amboise; sur l'enquête relative au pillage de l'abbaye de Roë, qui fut faite vingt-cinq ans après l'évènement, sans débat contradictoire, ce qui n'empêche pas M. Joubert de la citer comme entièrement digne de foi; sur ce qu'il dit ailleurs, page 239, des prétendus sorciers, « redoutables personnages » qu'on avait raison de « livrer à l'inquisition ». Que M. Joubert lise l'étude consacrée par M. Duverger aux Vaudois d'Arras auxquels il nous renvoie, et il comprendra qu'on se demande qui étaient les plus « redoutables », de ces malheureux Vaudois, ou des inquisiteurs qui les exterminèrent après les avoir torturés !

Mais nous aimons mieux recommander l'étude consacrée par notre auteur aux *Chivre*. Bien qu'il préfère, ce que nous trouvons fort naturel, ceux des membres de cette famille qui restèrent ou redevinrent catholiques, à ceux qui embrassèrent la réforme ou y persévérèrent, il ne blâme pas expressément ces derniers et ne leur prête pas des motifs peu honorables. Il va même jusqu'à reconnaître que la procédure suivie en 1665 pour faire supprimer le culte qui se célébrait au château des Aunais-Barrés près Château-Gontier, est discutable (p. 61). Cette monographie, accompagnée de nombreuses pièces justificatives [1], sera consultée avec fruit par tous ceux qui s'intéressent aux destinées du protestantisme dans le Haut-Anjou. Il y a notamment des détails précieux sur les lieux de culte protestants, notes

1. Extraits des procès-verbaux des synodes de l'Anjou (1599-1609) pièces relatives aux poursuites dirigées contre la marquise de la Barre, les seigneurs de la Touche-Moreau, de la Faucille et des Aunais, contre l'exercice de la R. P. R. au lieu du Plessis-Bourel (1670), etc.

auxquelles sept héliogravures représentant les divers châteaux des Chivré ou familles alliées où se trouvaient quelques-uns de ces lieux de culte, donnent encore plus de prix. La seule critique que nous nous permettrons, est littéraire, bien plus qu'historique. Les documents, au lieu d'être mis en œuvre, *utilisés* pour la narration, sont simplement juxtaposés et reliés entre eux, ce qui nuit grandement au charme de la lecture. Un épisode mélancolique traverse le récit, celui qui raconte la mort prématurée, le 30 mai 1599, à treize ans, de la fille du premier membre de cette famille, Jacques II du nom, qui embrassa la Réforme et épousa Cécile du Monceau, dame d'honneur de Catherine de Bourbon. Elle s'appelait Catherine comme la sœur de Henri IV qui fut sa marraine et composa des vers touchants pour son mausolée. N. W.

DERNIER SUPPLÉMENT A LA REVUE DES TRAVAUX PROVOQUÉS PAR LE DEUX CENTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA RÉVOCATION

Serons-nous complet? Nous n'osons l'affirmer, bien que nous n'ayons rien négligé pour l'être. Dans tous les cas, nous sommes décidés à ne plus ajouter de supplément aux trois ou quatre articles déjà parus sur ce sujet (*Bulletin* XXXIV, 1885, p. 422,501,609; XXXV, 1886, p. 182,565).

*
* *

Nous n'avons eu connaissance que tout récemment de sept pages intéressantes consacrées à la *Révocation de l'Édit de Nantes dans le diocèse de* **Luçon**, en tête d'une brochure de 118 p. in 8°, intitulée *Archives de l'évêché de Luçon* et publiée en 1885 par le P. Ingold, prêtre de l'Oratoire (Paris, Poussielgue). On trouvera là un certain nombre de lettres échangées entre le P. La Chaise, le cardinal Le Camus et Henri de Barillon, évêque de Luçon, entre les années 1682 et 1686. Ce dernier parcourait dès 1682 les paroisses de son diocèse où se trouvaient des protestants et en convertissait 500 sans le secours des missionnaires bottés qu'il paraît avoir redoutés. Puis il obtenait la démolition de plusieurs temples et la reconstruction de l'église de Mouilleron. En 1684 il parvenait à faire tomber le dernier temple de son diocèse, celui de Pouzauges. Le 13 déc. 1685 il recevait du Roy 12 050 livres pour « réparation des églises de son diocèse », mais l'œuvre n'était pas terminée puisque les dragons furent employés et que l'évêque se plaignait du caractère superficiel des conversions. Il en était de même à **Grenoble** d'où Le Camus lui écrivait le 16 décembre 1685 :

... Les femmes ont paru beaucoup plus attachées à leur religion que les hommes... Leurs pseaulmes, les gloses de leurs bibles et les livres de leurs ministres les fortifient et on ne voit pas le moien de les leur oster, on nous en a promis icy mais on ne nous en a point envoié pour substituer en la place des leurs[1]. Ils font de petites assemblées secrètes où ils lisent quelque chapitre de leurs bibles, leurs prières et ensuite le plus habile leur fait quelque entretien, en un mot, comme ils fesoient en la naissance de l'hérésie. Ils ont un éloignement insurmontable du service en langue inconnue, de nos cérémonies. J'ai envoyé des missionnaires, ils ne peuvent goûter les religieux, les autres ont fait très peu de fruict[2] et j'ai été obligé d'aller partout pour remettre leur esprit et les radoucir, mais comme on ne peut pas être partout, ce qu'on croit faire est gasté en trois jours. — J'ai remarqué que faisant des prières françaises, des lectures des épistres et évangiles, et des explications sur ces lectures, on les attire à l'église; en parlant beaucoup de la conversion du cœur et des autres préparations nécessaires à la pénitence et à la communion, de la corruption et de la faiblesse de l'homme, de la puissance de la grâce, de l'efficace et de l'application des mérites de J.-C., on s'ouvre un chemin à leur faire goûter les autres vérités de la religion. La communion sous les deux espèces est le comble de leurs désirs, mais on ne peut rien sur cela sans le secours de Rome.

Cette lettre n'est-elle pas un témoignage indirect et précieux, rendu par ce prélat à la piété des hérétiques en même temps qu'au caractère nettement évangélique de leur religion?

*
* *

Le livre de M. H. de France, **les Montalbanais et le Refuge** (Montauban 1887, 555 p. in-8), était annoncé déjà en 1885, et, plus heureux que d'autres, il a pu paraître tout récemment. S'il y a, en effet, plaisir à faire des recherches dans le passé de notre peuple protestant, il y en a beaucoup moins à affronter un public restreint dont l'intérêt est bien inférieur à celui des auteurs. Il n'en faut que plus chaudement remercier ceux qui, comme M. de France, ne redoutent ni le travail, ni le succès d'estime prévu pour ce genre de publications. Rien n'est plus difficile que d'être clair, exact et à peu près complet, dans un recueil de courtes notices biographiques dont le plus souvent, *tous les éléments sont inédits*. Un Montalbanais seul, connaissant à fond l'état civil ancien et moderne de sa ville natale, pouvait entreprendre et mener à bien un ensemble de recherches aussi délicates. Quiconque s'intéresse au refuge, ou à l'histoire de nos familles françaises protestantes, devra recourir à ce dictionnaire. Et nous voulons espérer que tout Montalbanais attaché à sa patrie et à l'évangile se sera hâté de se le procurer. Quand on songe qu'il y a ici plus de mille *noms de famille* représentant plusieurs milliers de réfugiés pour une seule ville, non des moins importantes, il est vrai, on est tenté de prendre en pitié ceux qui affectent de parler légèrement des pertes imposées à notre patrie par la Révocation. Que serait-ce si l'on parvenait à dresser ce si-

1. Comp. *Bulletin*, XXXIV (1885), p. 456.
2. Voy. *Ibid.*, p. 592.

nistre inventaire pour chacune des mille à douze cents agglomérations protestantes qui existaient en France dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle !

*
* *

Le *Bulletin* a annoncé et analysé dès son apparition (n^os du 15 sept., 15 oct. 1885) la remarquable **Histoire des réfugiés huguenots en Amérique** du D^r Ch.-W. Baird, à laquelle la mort prématurée de son auteur donne encore plus de prix. On sait, en effet, qu'elle devait être suivie de deux autres parties qu'il faudra sans doute attendre longtemps, maintenant que l'historien le plus capable de les écrire a été retiré de ce monde.

MM. Meyer et de Richemond dont il convient de louer la traduction à la fois fidèle et française que la Société des livres religieux de Toulouse vient de publier[1], ont heureusement pu profiter des additions et corrections destinées par feu M. Ch.-W. Baird à la deuxième édition anglaise de son livre. Il suffit de le parcourir pour remarquer que s'il abonde en détails attestant une érudition étendue, il est en même temps écrit d'une plume élégante et facile. Nous sommes donc persuadé qu'il trouvera et retiendra sans peine les lecteurs auxquels il s'adresse.

*
* *

C'est ici le lieu de parler encore des **Synodes du désert**[2] de M. E. Hugues, dont le tome III et dernier, accompagné d'un fort supplément au tome Ier et illustré avec plus de profusion encore que ses deux aînés, vient de sortir de presse. Ce recueil, publié « à la mémoire des héros inconnus, qui ont lutté, qui ont souffert et qui sont morts obscurément pour la liberté », est devenu un véritable monument. L'exécution dépasse de tout point les promesses du prospectus lancé le 1er mai 1885. Celui-ci ne prévoyait que 1600 pages; il en a été imprimé près de 1800, en y comprenant le morceau d'histoire qui sert d'introduction et une table des noms propres, de plus de 50 pages, à la fin du troisième volume. Le prospectus ne parlait que de notes ajoutées au texte; l'auteur y a ajouté, sous forme de suppléments, le texte inédit et fort curieux d'une discipline du désert, une étude sur les méreaux du XVIIIe siècle, etc. Enfin il ne nous avait pas promis d'illustrations : or, ces trois volumes en renferment plus de trente qui servent de commentaire en même temps que d'ornement au texte. Elles sont si bien exécutées qu'elles tiennent presque lieu des originaux. Nous avons surtout admiré les portraits de Brousson, P. Rabaut et Rabaut Saint-Étienne, ainsi que les planches qui reproduisent des fragment de manuscrits des synodes, les méreaux du XVIIIe siècle, et les médailles de la Révocation. Quel dommage que M. Hugues n'ait pu retrouver le portrait d'A. Court ! On sait seulement qu'il ressemblait fort à Saurin. Mais on aimerait pouvoir contempler ses traits,

1. Toulouse, 1886, 632 pages in-8°, gravures.
2. Papier de Hollande et gravures, 3 vol. grand in-8° de 1800 p. Prix : 150 francs.

y distinguer quelque chose de sa foi nette et ferme, de son esprit d'ordre, de l'intelligence si sûre qu'il avait des nécessités d'une situation périlleuse entre toutes. Ces qualités ressortent, en effet, avec une clarté particulière de cet ensemble formidable de délibérations et de règlements qu'il inspira et dirigea pendant tant d'années et dont il sut communiquer l'esprit à ses collaborateurs et continuateurs.

Car, si A. Court n'a pas créé l'Église du désert, dont C. Brousson a été, par excellence, l'apôtre « au milieu des gentils », c'est bien lui qui en a fait un corps solide, « bien lié dans toutes ses parties », ayant conscience de sa force, de son idéal et de sa destinée. Un des principaux services que rendra cette collection de procès-verbaux sera de révéler la sagesse, la clairvoyance, la fidélité, le nombre relativement grand des élèves, collaborateurs et continuateurs de Court; de montrer ensuite ce que peuvent la foi, l'abnégation, le travail obscur et persévérant, pour tirer la vie de la mort, l'ordre du chaos, au milieu d'un peuple réduit en poussière, caché, aussi accablé par son apostasie que par une persécution sans grandeur et sans relâche, dans une nation trente ou quarante fois plus grande que lui. — Il faut avoir le cœur plus dur que ses bourreaux pour ne pas éprouver un sentiment de gratitude et de vénération à l'égard de ceux qui ont ainsi relevé les murs de l'édifice qui nous abrite. Et le temps viendra sûrement où justice leur sera rendue, non seulement par quelques rares chercheurs ou historiens, mais par notre peuple protestant tout entier. Ce temps n'est pas encore venu, en effet. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur la modeste liste de 116 souscripteurs qui occupe la troisième page de la couverture du supplément au tome Ier des *Synodes*. Que M. Hugues et ceux qui font la même expérience qu'il vient de faire, ne s'étonnent pas trop. S'il a fallu plus d'un siècle pour que nous puissions apprécier à leur juste valeur des hommes comme A. Court, P. Rabaut et Rabaut Saint-Etienne, que leurs contemporains firent mourir en exil ou sur l'échafaud révolutionnaire, il faut bien quelques années de plus pour que notre public s'éprenne de ce qu'il ne connaît que très imparfaitement.

* * *

Il nous reste à relever, outre les publications de l'étranger, les articles de journaux ou de revues parus l'année dernière ou au commencement de celle-ci, et qui sont comme le prolongement du mouvement historique inauguré en 1885.

* * *

Le *Foyer protestant* (1er mai 1886) nous raconte comment **Marie Viala** fut traînée sur la claie et jetée au bauri (précipice) de Bernadent, le 5 octobre 1699, pour être retournée aux assemblées après avoir abjuré des lèvres, et avoir déclaré à M. Ferrety, lieutenant du juge, qu'elle voulait mourir dans la R. P. R. — Après Mme de Maintenon, M. Charles Pradel nous fait mieux connaître le négociateur protestant sous Louis XIII, **Jean de Bouffard-Madiane**

(1597-1674, *Mémoires de l'Académie de Toulouse* 1886, 24 p.), qui a laissé d'importants mémoires encore inédits, et se distingua par sa patience, son amour du bien et de la paix. — Les *Mémoires de l'Académie de Montpellier* de la même année (1886) ont imprimé un travail considérable (50 p. in-4°) de M. Ph. Corbière, sur l'**organisation politique du parti protestant en** 1573. On sait que les origines de cette organisation qu'on a tant reprochée à nos pères, et qui leur fut imposée par la politique déloyale dont la Saint-Barthélemy fut à la fois le couronnement et l'expression la plus catégorique, sont extrêmement obscures. Aidé du manuscrit d'un calviniste de Millau dont il a donné ici même de fort curieux extraits (*Bulletin* XXXV, 1886, 496, 544), M. Corbière raconte en détail les nombreuses assemblées dans lesquelles cette organisation célèbre fut peu à peu élaborée. C'est une préface indispensable au travail de M. Anquez sur le même sujet. — Dans la *Constitution* d'Agen (8 et 9 avril 1886), M. Jules Calas a décrit la persécution religieuse à **Saint-Gayraud** qui était entièrement protestant en 1675. — Le *Protestant* **Béarnais** continue à publier des notes et documents intéressants pour l'histoire religieuse de cette province. Nous n'en ferons pas l'énumération, presque chaque numéro des années 1886 et 1887 en renfermant un ou plusieurs.

* * *

Le *Huguenot de la Dordogne* nous a donné (1er octobre 1886) la description, par M. P. Morize, d'une assemblée tenue le 21 février 1745 au pré du **Fauga**, près de Sainte-Foy, qui fait partie aujourd'hui de la colonie pénitentiaire de cette ville, après avoir appartenu à la famille du Marchet. Cette assemblée, présidée par le pasteur du désert Olivier-Jean Loire, provoqua des poursuites contre MM. Lajonie-Jarnac, Meynac aîné, Moumond père, Mlle Lacan, MM. du Marchet, Dupuy-Lagarde, Bricheau de Credy, Rivoire, Yot et Laterrasse. Ces protestants ne furent relâchés, le 12 mars 1745, qu'après avoir promis de ne plus organiser d'assemblées. — Le *Bulletin évangélique de l'Ouest* (6 nov. 1886) renferme le texte d'une requête adressée vers 1760 à Monseigneur le maréchal de Senectère, par les protestants de la **Saintonge et de l'Angoumois** dont il venait de faire démolir plusieurs maisons d'oraison après avoir toléré qu'ils s'y assemblassent régulièrement le dimanche. Notre *Bulletin* (XXVII, 66) avait déjà publié une requête en vers, adressée au même gouverneur de la Saintonge, de l'Aunis et du Poitou, et qui semble se rapporter au même sujet.

* * *

Les *Annales de la Congrégation de la Mission* (tome L, n° 4, 1885; t. LI, nos 1, 2, 1886) nous apprennent qu'en 1707, il ne restait plus à **Rochefort** que 40 familles huguenotes; il y avait eu plus de 600 abjurations dans les trois premières années du séjour des missionnaires; on peut deviner les moyens employés pour atteindre un pareil résultat lorsqu'on découvre que Guillaume Chotier, curé de Rochefort, fut deux fois blâmé par Pontchartrain pour « excès

de zèle ». — Le compte rendu des *Séances de l'Académie de la Rochelle* (imprimerie Siret, 1885, in-8°) renferme le récit, par Gentelot, d'un guet-apens tendu au pasteur du désert, **Gibert**, et, sous le titre de La Rochelle d'outre-mer, la liste des réfugiés huguenots de **New-Rochelle** aux États-Unis. — Après nous avoir donné l'acte de naissance du chroniqueur **Amos Barbot** (9 nov. 1568, fils de Jehan Barbot et Mathurine Bruneau, 1886, p. 260), la *Revue de Saintonge et d'Aunis* (ancien *Bulletin de la société des Archives*, etc.) cite trente-cinq abjurations reçues à **Saint-Georges d'Oleron** de 1679 à 1766 (1er avril 1887, p. 127). — Enfin, M. de Richemond a communiqué au *Christianisme au* XIXe *siècle* (29 juillet 1886) l'inventaire des papiers qui ont appartenu à **François Gobinaud, dit Bazel**, pasteur du désert en Poitou, de 1775 à 1791. Ces papiers dont M. de R. parle aussi dans la *Revue poitevine et saintongeaise* (nos 34-35) ont été déposés aux archives du consistoire de Melle.

* * *

Dans l'*Église libre* des 11 et 18 juin 1886, M. C. Pascal a décrit la lecture de l'avertissement pastoral dans le temple de **Charenton** (20 oct. 1682), pour reprendre ensuite ses études sur la **statuaire de la Révocation** (2, 9, 16 juillet 1886; 11 février, 4 mars, 15 avril, 6 mai 1887). Le même journal a aussi publié (25 juin, 9 juillet, 27 août 1886) plusieurs lettres du désert empruntées par M. F. Tessier au dossier d'**A. Roussel** (1728) ; un article sur la colonie vaudoise de **Waldensberg** en Hesse, fondée après 1686 (23 juillet 1886); une description, par M. Pascal, de l'hôpital des pauvres protestants français à **Londres** (26 nov., 3 déc. 1886) ; enfin, tout récemment (1er avril 1887) une note de M. N. Soubeiran sur la famille **Boaton** qui fut mêlée à la guerre des Camisards. — Dans l'*Evangéliste* du 5 mai 1887, M. D. Benoît a imprimé une touchante lettre d'un nommé Martin, confesseur ignoré de la **Brie**. — L'*Année boulonnaise* du 10 juillet 1886 (Ephémérides historiques) a complété la brochure de M. J. Vaillant sur la Révocation dans ces contrées (Voy. *Bulletin*, 1885, p. 615), en dressant une liste de plus de 100 protestants de **Boulogne-sur-mer**, entre 1677 et 1685.

* * *

Notre correspondant, M. H. Dannreuther, a ajouté de nouveaux détails à l'article **du Chastelet** de la *France protestante* et à l'histoire, si riche, du protestantisme en Lorraine (*Journal de la Société d'archéol. lorraine*, juillet 1886). — Une brochure de 25 pages in-8°, par Charles Thierry-Mieg (*Extrait de la Revue alsacienne* de 1886) nous initie aux réclamations aussi infructueuses qu'innombrables auxquelles donna lieu la succession (56 millions) d'un **Jean Thierry**, originaire de Lorraine, et qui mourut à Venise en 1676. Aucun des centaines de Thierry qui se mirent sur les rangs ne parvint, naturellement, à établir sa parenté avec le défunt et le gouvernement français s'empara de cette fortune, grâce au général

Bonaparte en 1797; mais il en résulte, sous la plume de M. Thierry-Mieg, un charmant récit qui donne, chemin faisant, bien des détails sur le refuge français en Alsace et particulièrement à Mulhouse et à Bâle. — Citons encore, avant de passer au Dauphiné, la *Vie nouvelle*, dans laquelle, à partir du 31 mars 1886, M. A. Chevenot publie le livre des pasteurs et des paroisses du pays de **Montbéliard**, en suivant l'ordre alphabétique de ces dernières.

*
* *

Dans le *Correspondant* de 1885-1886 M. le Vte de Meaux a étudié la renaissance catholique en France sous Louis XIII, et le *Bulletin d'histoire ecclésiastique... du diocèse de Valence* (1885-1886) montre les effets de cette renaissance dans la conversion de **Justine de la Tour-Gouvernet**, baronne de Poët-Celar, racontée par le chanoine Toupin, et dans l'histoire du cardinal **Le Camus** due à l'abbé Bellet. Ce dernier combat l'accusation adressée à Le Camus, d'avoir le premier acheté les consciences, par cet argument : « Les libéralités sont accordées, non pas en vue d'ébranler les protestants et d'amener leur conversion, mais uniquement à ceux qui sont déjà convertis ! » — Le même *Bulletin* continue la publication des mémoires des *fréres Gay*, sur les guerres de religion en **Dauphiné**; ils serviront de pendant à ceux d'*Eustache Piemond* (1572-1608), publiés par M. Brun-Durand, Paris, 1885, 664 p. in 8°. — Après avoir retracé, dans le *Bulletin de l'Académie delphinale* (28 nov. 1884) et publié à part, en 1885, les aventures du capitaine **Jean Baptiste Gentil**, de Florac (1585-1650) qui aida, en qualité de pétardier, Chambaud, Lesdiguières et Henri IV à prendre d'assaut un grand nombre de villes, et sortit sain et sauf, mais pauvre, de toutes ces périlleuses entreprises, M. Joseph Roman a publié *Deux Récits des* **guerres de religion dans les Alpes** (Embrun, 23 p. in-8° 1886), qui ajoutent quelques détails à ceux que l'on connaissait déjà et rectifient l'édition que M. l'abbé Guillaume avait donnée du second, dans le *Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes* (1886, n° 1). — Enfin on trouvera dans notre prochain n° un résumé d'un article de *la Revue des Deux Mondes* (15 janvier 1887), sur les derniers temps de la famille de Mme de Sévigné en **Provence**; et on ne lira pas sans plaisir, ni sans fruit l'étude ethnographique et politique sur les **Vallées françaises du Piémont**, que M. Henri Gaidoz a inséré dans les *Annales de l'Ecole libre des sciences politiques* au commencement de la présente année.

*
* *

Signalons, à l'étranger, les deux derniers fascicules publiés par la *Huguenot Society de Londres* (3 du vol. I et 1 du vol. II) où il est question des grands prêches à **Anvers**, en 1566, de la **Saint-Barthélemy**, des Chevalleau de Boisragon, Perigal, de Souche, Bosanquet, etc.; — un fort beau volume de la même Société d'*Amérique*, reproduisant le registre des baptêmes de l'ancienne Eglise française de **New-York**; — la dernière livraison (4e du tome II) du *Bulletin*

wallon qui renferme des notices ou documents sur les réfugiés à Alcmaar, la Brille, Harlem, originaires de Bordeaux, sur les familles Ferrière, Dutilh, de Bernâtre, Desmaretz, etc.; — les *Etrennes religieuses* de 1887 avec des études, de Me. S. Gaberel sur la nouvelle **rue de Calvin**, à Genève, et de M. Th. Claparède sur les prisons de **Belley**.

*
* *

En Allemagne, deux premiers volumes sur lesquels le *Bulletin* reviendra, ont été consacrés par M. H. Tollin à l'histoire de la Colonie française de **Magdebourg**[1]. — M. Th. Schott a donné le 28 avril 1886, devant la *Société d'Histoire de la Réforme*, (fondée en 1883) une brillante conférence sur **Francfort-sur-le-Mein** hôtellerie des réfugiés étrangers protestants[2], et résumé pour l'Encyclopédie théologique de Hergoz (2e édit. fascic. 173, 174), après l'**Edit de Nîmes**, l'histoire de la **Révocation**. Il y cite un travail de Dœllinger : *Die einflusseichste Frau in der franzœsischen Geschichte*, qui désigne sans doute madame de **Maintenon** (*Allgemeine Zeitung*, 1886, n. 185, Beil.). — Un Dr H. Babucke a inséré dans *Treischke und Delbruck's Preussische Jahrbücher* (LIX, 1 à 3, janvier-mars 1887) un récit de l'**évasion** de deux huguenots de France (1685-1687). Il paraît que l'un de ces récits est une traduction incorrecte de celui qu'a publié notre *Bulletin*, en 1868 (XVII, 487). N. W.

NÉCROLOGIE

M. ÉLIE BROCA. — M. THÉODORE BRAUN

Ne laissons pas partir sans un bon et affectueux souvenir un homme qui a été un ami de notre œuvre historique et a fermement et dignement représenté le Protestantisme français dans le sein de l'Université : M. Élie Broca, ancien élève de l'Ecole polytechnique, ancien censeur et proviseur des lycées de Metz, d'Alger, de Charlemagne, etc. décédé à Pau, le 18 mars, à l'âge de 72 ans. Nous avons connu et apprécié M. Broca dans l'exercice de ses fonctions; nous avons connu les épreuves qu'il a eu à subir, en sa qualité de fonctionnaire protestant, en diverses circonstances où on lui savait mauvais gré de n'être pas le contraire de ce qu'il était, ou tout au moins de n'être pas un indifférent. Il a rendu de grands services à l'Université, et même en soutenant des coréligionnaires, ses élèves, qui lui font aujourd'hui grand honneur dans les diverses carrières où ils se sont

1. Halle, Niemeyer, 1886, 743 et 506 p. in-8°.
2. Voy. le rapport de cette Société, p. 25 à 49.

distingués[1]. M. Elie Broca était natif de Bergerac, comme son cousin le grand chirurgien et physiologist Broca. Il avait eu l'immense douleur de perdre, il y a vingt-quatre ans, un fils aîné, déjà élève de l'École polytechnique, auprès duquel il s'en est allé reposer au cimetière de Nogent-sur-Marne.

M. Théodore BRAUN vient de mourir à Mulhouse, le 12 avril, dans sa quatre-vingt troisième année. Tous les protestants de France doivent conserver un souvenir reconnaissant à cet homme de bien qui, après avoir consacré les vingt dernières années de son activité au service de l'Église de la Confession d'Augsbourg, résigna en 1871 avec douleur les hautes fonctions qu'il occupait si dignement à Strasbourg, et demeura ce qu'il avait toujours été, un fidèle et bon Français. Celui qui écrit ces lignes lui doit particulièrement un hommage affectueux, car il eut, en 1849 et 1850, à remplir la tâche très délicate et difficile de réorganiser le Directoire et le Consistoire Supérieur de la Confession d'Augsbourg, siégeant à Strasbourg, qui avait été bouleversé après le 24 février 1848; et c'est alors qu'il se mit en rapport avec M. Braun, conseiller à la Cour de Colmar, et le décida à quitter son siège de magistrat pour occuper la présidence du Directoire et du Consistoire supérieur. M. Braun y consentit, après une sérieuse hésitation, mais avec un entier dévouement, et nous savons, mieux que personne, avec quel profit pour son Église et pour le Protestantisme francais en Alsace. Il s'est, dès la fondation, signalé comme un ami zélé de notre Société d'Histoire, qu'il recommanda chaleureusement à ses administrés. M. Braun était un fin lettré : il a employé ses loisirs à traduire en vers les drames historiques de Schiller, et il l'a fait avec un succès qui lui valut une couronne de l'Académie Française. Il a laissé deux fils qui honorent son nom : M. Théod. Braun, conseiller d'État, et M. Alb. Braun, ancien officier de l'armée francaise.

1. Il ne faut pas oublier (car c'est de l'histoire), qu'après le 2 décembre 1851, on voulut empêcher certains élèves *protestants* d'entrer à l'École normale. C'était vouloir rétrograder jusqu'à l'Édit de Nantes et *bifurquer* la France moderne. M. Broca eut, à ce sujet, des démêlés avec Son Excellence, M. Fortoul, et nous appela à la rescousse pour prêter aide au bon droit. Tel protestant, aujourd'hui membre de l'Institut ou haut placé dans l'Université, s'est trouvé dans ce cas... Après M. Fortoul, on eut Son Excellence Rouland : Ce fut bien pis à d'autres égards! Il fut démontré, une fois de plus, que Montaigne a eu raison de dire : « Tout mal vient d'...... »

CH. R.

Le Gérant : FISCHBACHER.

BOURLOTON. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon 2.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECUEIL MENSUEL, IN-8.

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ON PEUT SE PROCURER LES VOLUMES PARUS DU *Bulletin* AUX PRIX SUIVANTS :

1re année, 1852	20 fr. le volume.	
2e — 1853		
3e — 1854		
4e — 1855		
5e — 1856		
6e — 1857		
7e — 1858		
8e — 1859		
9e année, 1860	30 fr. le volume.	
10e — 1861		
11e année, 1862	20 fr. le volume.	
12e — 1863		
13e — 1864		
14e — 1865		
15e — 1866		
16e — 1867		
17e — 1868		
18e année, 1869	20 fr. le volume.	
19e-20e — 1870-71		
21e — 1872		
22e — 1873		
23e — 1874		
24e — 1875		
25e — 1876		
26e — 1877		
27e — 1878		
28e — 1879		
29e — 1880		
30e — 1881		
31e — 1882		
32e année, 1883	10 fr. le volume.	
33e — 1884		
34e — 1885	15 fr.	
35e — 1886	10 fr.	

Chaque livraison séparée : 2 francs.
Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25.
On ne fournit pas séparément les livraisons des 7e, 9e et 10e années.
Une collection complète (1852-1886) : 330 francs.
Table générale des matières des 14 premières années : 2 francs.

LES GRANDES SCÈNES HISTORIQUES DU XVIe SIÈCLE (Recueil de Tortorel et de Perrissin). Cette belle publication est terminée.

LA FRANCE PROTESTANTE. Deuxième édition. Sixième volume. Première partie. Prix : 5 fr. pour les souscripteurs.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DES ÉGLISES RÉFORMÉES AU ROYAUME DE FRANCE, par Th. de Bèze. Edition nouvelle par feu G. Baum et Ed. Cunitz. Tomes I et II. Prix : 40 fr.

CORRESPONDANCE DES RÉFORMATEURS dans les pays de langue française, par A.-L. Herminjard, tome VII (1541-1542), 1886, 1 vol. gr. in-8. Prix : 10 fr.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE G. FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers de trois feuilles et demie. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. »» pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 pour la Suisse.
15 fr. »» pour l'étranger.
7 fr. 50 pour les pasteurs des départements.
10 fr. »» pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le paiement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. »» pour les départements;
1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25 POUR 1887